



Saguenay-
Lac-Saint-Jean:
des panoramas
terre-merre
uniques

Cahier Plaisirs



Une expo
de **femmes**
surréalistes
s'installe
au MNBAQ

Cahier Culture

www.ledouvoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIII N° 123

LE DEVOIR, LES SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 JUIN 2012

2,61 \$ + TAXES = 3,00 \$

Monarcho-libéraux contre républicains



Récente manifestation festive devant la résidence du premier ministre Jean Charest à Westmount

ARCHIVES JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le conflit étudiant a muté en crise sociale. Au fond, qui est dans la rue plus que jamais dans l'histoire du Québec et pourquoi ?

STÉPHANE BAILLARGEON

C'est l'élu ou la rue. L'élu des élus Jean Charest a renouvelé son appel au calme jeudi. On saura aujourd'hui s'il a été entendu par la rue mobilisée pour une nouvelle manifestation par les étudiants en grève depuis plus de cent jours et quelques dizaines de nuits.

En constatant l'échec des négociations, le premier ministre a répété que des élections auraient lieu d'ici 18 mois et que « ce sera le mo-

ment pour les gens d'exprimer leur désaccord démocratiquement ». Il a ajouté que les plus radicaux des jeunes négociateurs étaient allés trop loin en menaçant de perturber le Grand Prix de F1 prévu à Montréal le week-end prochain.

« Ce que nous avons dit, c'est que le Grand Prix allait être, tout comme le sont d'autres événements [des festivals notamment], une tribune pour s'exprimer et faire valoir les revendications étudiantes », a ensuite expliqué Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de la CLASSE, regroupement d'associations réputé le plus militant.

C'est donc l'élu ou la rue. Ces deux options s'arment à des conceptions radicalement différentes du politique, du pouvoir, de la légitimité. Au fond qui gouverne ? L'Assemblée nationale ou le peuple souverain ? Et que faire des casseurs radicaux qui foutent le feu de temps en temps ?

Le monarque et le peuple

Au lieu de la traditionnelle opposition entre la gauche et la droite, le politologue Marc Che-

VOIR PAGE A 12 : CONFLIT

Les sacres du printemps

Insultes, injures, et gros mots exultent dans la rue

Les percussions sur casseroles, qu'on entend depuis les alentours du 20 mai, n'enterrent pas tout. Depuis le début de la crise fusent des slogans pas piqués des vers : « La loi spéciale / On s'en câlisse », « Charest / Ta yeule / On peut s'crosser tu-seuls » ou « Charest / Salaud / Le peuple aura ta peau ». Sur les pancartes, s'affichent en majuscules et caractères gras des « Charest va chier », « Citoyens en tabarnak », « Fuck la hausse » et autres « Décâlisse ». Insultes, injures, invectives et gros mots exultent, sans que les bouches soient passées au savon. Zoom sur les langues sales des manifestations.

CATHERINE LALONDE

Petit ménage de printemps, pour mieux jongler ensuite dans ces tournures pleines de sève. Dans la rue poussent les insultes « qui disqualifient autrui, comme si on dit, par exemple, « Charest est un dictateur », illustre au hasard la sociolinguiste et spécialiste de l'agression verbale Diane Vincent. L'injure, elle, qualifie négativement l'adversaire. On s'attaque à l'autre plutôt qu'à ses idées, en le traitant de

« corrompu » ou de « crosseur ». Finalement, le bon vieux sacre, québécoisme hyperconnu : gros mot ou juron, il est nom commun, invective, verbe, adjectif, adverbe, polymorphe selon les besoins, toujours amplificateur d'intensité.

« Je n'ai pas l'impression que ça sacrerait autant pendant les manif avant Octobre 1970. Le sacre était encore tabou à l'époque », indique la professeure à l'Université Laval. Dans le

VOIR PAGE A 12 : SACRES

Lire aussi : Offres et contre-offres. Quelques clés pour se retrouver dans la négo **Page A 6**

La chronique de Michel David : Une bénédiction pour Jean Charest **Page B 3**

L'éditorial de Bernard Descôteaux : Premier ministre demandé **Page B 4**

CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL

Un commerce sur cinq viole la Charte

L'Office québécois de la langue française prône une approche plus contraignante

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

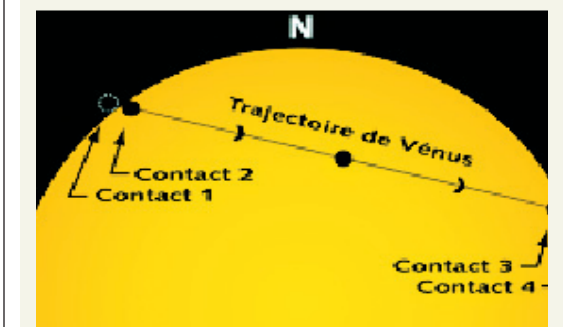
Un commerce sur cinq : c'est le nombre d'établissements du centre-ville de Montréal qui enfreignent la loi 101 en affichant en anglais seulement leur nom d'entreprise, selon la plus vaste étude menée à ce jour sur le sujet par l'Office québécois de la langue française (OQLF). Celui-ci promet d'adopter une approche plus coercitive pour convaincre les franco-résistants de se conformer.

Au centre-ville de Montréal, deux études menées en 2010 et en 2012 par l'OQLF auprès des mêmes 400 établissements montrent que 18 % des commerces présentent un affichage de leur nom d'entreprise non conforme à la Charte de la langue française. Les deux tiers de ce groupe ont une marque de commerce (comme Home Depot ou Canadian Tire) non conforme, parce qu'elle n'est pas accompagnée d'un descriptif en français (Lunetterie New Look). Entre les deux études, la cohorte des récalcitrants a toutefois diminué (de 23 % à 18 %). Ce sont surtout les commerces situés

VOIR PAGE A 12 : LANGUE

Lire aussi : L'éditorial de Josée Boileau : Baisser les bras **Page B 4**

AUJOURD'HUI



Sciences : Vénus se donne en spectacle sur le disque solaire. Un spectacle qui ne se reproduira que dans 105 ans. **Page B 6**

Économie : Pousée d'inquiétude sur les marchés. Chute brutale des Bourses européennes et américaines. **Page C 1**



Avis légaux..... C 7
Carrières..... C 6
Décès..... C 10
Mots croisés..... D 4
Petites annonces.... C 10



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Ce serait la première fois au Québec qu'on trouve les sacres si nombreux sur la place publique.

www.stores-de-qualite.ca
OPAQUE, SOLAIRE, TRANSLUCIDE

- Toiles à rouleau - Stores romains
- Panneaux coulissants
- Stores verticaux PVC
- Stores horizontaux de bois, de PVC, de métal
- Toiles pour verrière - Stores extérieurs
- Persiennes

ESTIMATION GRATUITE

RABAIS 50%
OU
INSTALLATION GRATUITE

L'Artisan du Store

Fabriqué au Québec

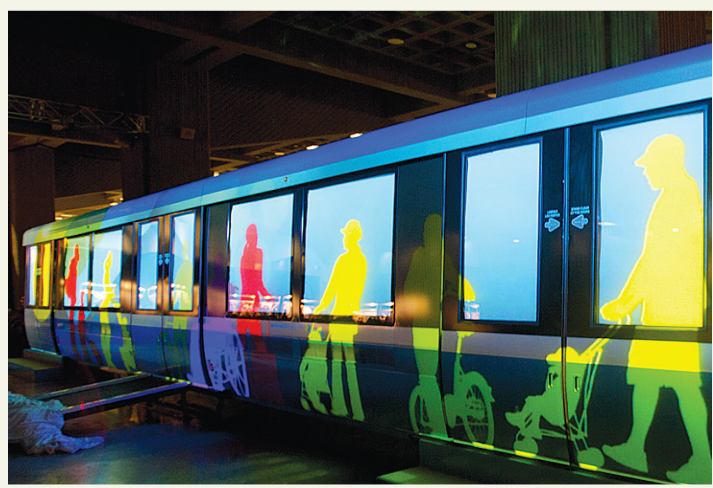
Décor **Claude Bouchard**

2362, Beaubien E, Montréal (Qc)
www.artisan-du-store.ca

MONTRÉAL: 514-231-8677 LONGUEUIL: 450-445-9829 LAVAL: 450-627-3716 TROIS-RIVIÈRES: 819-696-8677 QUÉBEC: 418-654-8677

ACTUALITÉS

AZUR SE DÉVOILE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La Société de transport de Montréal (STM) a présenté hier la nouvelle voiture de métro qui sera mise en service en 2014. À l'occasion du dévoilement officiel, des images ont été projetées sur la voiture, mais dans les faits, «Azur» sera d'un bleu métallique. La STM a commandé 468 voitures au coût de 1,8 milliard.

Tremblay veut garder Bixi à Montréal

Le maire semble exaspéré par l'attitude de Québec dans le dossier du volet international

JEANNE CORRIVEAU

Le gouvernement du Québec sait très bien que la Ville de Montréal veut conserver le volet international de Bixi à Montréal, c'est pourquoi il est inutile de le demander à nouveau, a indiqué hier le maire Gerald Tremblay avec une pointe d'exaspération.

M. Tremblay réagissait à l'article paru hier dans *Le Devoir* qui faisait état de la volte-face du gouvernement dans le dossier de Bixi. Québec est maintenant disposé à aider la Ville à trouver une solution qui permettrait à la Société de vélo en libre-service (SVLS) de conserver le volet international de Bixi. Une source gouvernementale soutenait toutefois que le ministère des Affaires municipales n'avait reçu aucune demande de l'administration Tremblay à cet effet.

«Québec sait quelle est notre position depuis le début. On n'a pas besoin de redemander à Qué-

bec ce que j'ai demandé 22000 fois», a-t-il lancé, en rappelant que c'est ce même gouvernement qui, en 2011, avait exigé de la Ville qu'elle vende les activités commerciales de Bixi.

Québec avait posé cette condition quand la Ville avait voulu adopter un plan de sauvetage destiné à éponger la dette de 37 millions de la SVLS et à garantir une marge de crédit de 71 millions. «C'a pris six mois avant que j'aie une réponse adéquate de Québec et quand la réponse est venue, c'était qu'on devait se départir de tout le volet commercial et de l'exportation», a rappelé le maire avec amertume.

«J'ai toujours souhaité que Bixi demeure au Québec et à Montréal parce que ça a été conçu par des Québécois pour des Québécois et c'est exporté sur la scène internationale. C'est notre marque de commerce, a-t-il dit. Mais qui sera le partenaire? Est-ce que ça va être encore la Ville de Montréal?

Est-ce que ça va être d'autres partenaires? On verra.»

Pour l'instant, le maire semble vouloir s'en tenir scénario imposé par le gouvernement en 2011. La Ville poursuit donc ses démarches en vue de procéder à la mise en vente éventuelle de Bixi international. «L'important pour le moment, c'est qu'avant même de penser à vendre, on va s'assurer qu'on a le maximum à vendre. Il faut donc continuer à travailler pour que Bixi prenne de la valeur. C'est ce que nous faisons présentement», a-t-il dit.

Un succès à l'étranger

Le système de vélo en libre-service développé par la Ville et ses partenaires collectionne les succès à l'étranger, le concept ayant été adopté par plusieurs villes dans le monde parmi lesquelles Londres, Melbourne, Washington, Boston, New York et Chicago. C'est d'ailleurs grâce aux revenus générés

par les contrats à l'étranger que le Service de vélo en libre-service, déficitaire depuis son implantation en 2009, pourra faire ses frais cette année.

La conseillère de Vision Montréal et vice-présidente de la Commission sur le transport, Elsie Lefebvre, estime que le maire doit faire connaître rapidement ses intentions quant à l'avenir de Bixi maintenant que le ministre des Affaires municipales fait preuve d'ouverture dans ce dossier. Bixi doit demeurer propriété québécoise, dit-elle, et quelle que soit la formule choisie, les Montréalais qui ont contribué au sauvetage de la SVLS doivent pouvoir récolter les bénéfices des activités de Bixi. «Nous faisons confiance à l'administration pour qu'elle trouve une solution imaginative qui permettra aux Québécois de garder ce fleuron», a-t-elle souligné.

Le Devoir



L'Amérique du Nord en solde.

Faites vite! L'offre prend fin le 4 juin 2012.

Des soldes qui ensoleillent la journée.

ACCUMULEZ
50% DE
MILLES-BONIS
AÉROPLAN^{MD}!

CANADA: exemples de prix tout compris ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessous.

HALIFAX
9 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
119 \$ + 75 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

194 \$

WINNIPEG
12 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
159 \$ + 87 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

246 \$

ST. JOHN'S (T.-N.-L.)
9 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
174 \$ + 89 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

263 \$

**REGINA
SASKATOON**
12 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
179 \$ + 95 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

274 \$

**CALGARY
EDMONTON**
12 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
189 \$ + 92 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

281 \$

VANCOUVER
12 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
209 \$ + 95 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

304 \$

ÉTATS-UNIS: exemples de prix tout compris ALLER SIMPLE au départ de Montréal. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessous.

NEW YORK
16 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
109 \$ + 89 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

198 \$

LOS ANGELES
16 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
199 \$ + 118 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

317 \$

HOUSTON
16 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
232 \$ + 95 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

327 \$

NASSAU
2 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
179 \$ + 82 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

261 \$

BARBADE
2 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
219 \$ + 88 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

307 \$

MEXICO
2 JUIN - 3 SEPT. 2012

À PARTIR DE
179 \$ + 203 \$ TAXES/FRAIS/
SUPPLÉMENTS

382 \$

Réservez sur aircanada.com, en nous appelant au 1 888 247-2262 ou encore, en communiquant avec votre agent de voyages.

aeroplan

aircanada.com



Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Les prix indiqués incluent maintenant les taxes, frais et suppléments et sont basés sur des vols sans escale. Là où Air Canada n'exploite pas de vols sans escale, le prix total peut varier selon l'itinéraire. Certaines destinations peuvent nécessiter des correspondances; dans ces cas-là, le prix total peut être différent ou plus élevé en raison de la variabilité des taxes, frais et autres suppléments. Voyages Intra-Canada: des frais allant jusqu'à 20 \$ CA l'aller sont exigés pour un deuxième bagage enregistré. Voyages transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis (y compris Hawaii): des frais allant jusqu'à 25 \$ (CA/US) l'aller pour un premier bagage enregistré et jusqu'à 35 \$ (CA/US) l'aller pour un deuxième bagage enregistré sont exigés dans le cas d'un vol entre le Canada et les États-Unis. Les Antilles et le Mexique: des frais allant jusqu'à 20 \$ (CA/US) l'aller pour un deuxième bagage enregistré sont exigés dans le cas d'un vol entre le Canada et les Antilles ou le Mexique. Pour le détail de la franchise de bagages, consultez aircanada.com/bagages. Dans le cas d'un vol exploité par un partenaire commercial d'Air Canada, les frais relatifs aux bagages enregistrés peuvent différer. Les billets doivent être achetés au plus tard le 4 juin 2012. Les voyages doivent être effectués durant les périodes indiquées ci-dessus. L'achat à l'avance est requis. Les tarifs peuvent différer selon le trajet, les taxes applicables, les fluctuations des taux de change et les dates de départ et de retour. Les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux heures et aux jours peuvent s'appliquer. Destinations canadiennes: à moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada ou des transporteurs aériens Air Canada ExpressSM (Jazz Aviation LP, Central Mountain Air, Sky Regional Airlines Inc., Air Georgian ou Exploits Valley Air Services Ltd.). Destinations américaines: l'achat des billets 14 jours à l'avance est requis. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés par des appareils d'Air Canada ou des transporteurs aériens Air Canada ExpressSM (Jazz Aviation LP, Central Mountain Air, Sky Regional Airlines Inc., Air Georgian ou Exploits Valley Air Services Ltd.). Les vols peuvent également être assurés par des appareils de United Airlines, membre du réseau Star AllianceSM, ou des transporteurs aériens United Express (SkyWest Airlines, Chautauqua Airlines, Shuttle America, Trans States Airlines, GoJet Airlines ou Mesa Airlines). Les Antilles et le Mexique: l'achat des billets 7 jours à l'avance peut être requis. Les tarifs sont sous réserve de l'approbation gouvernementale. Les vols peuvent également être assurés par des appareils de United Airlines, membre du réseau Star AllianceSM, ou des transporteurs aériens United Express (SkyWest Airlines, Chautauqua Airlines, Shuttle America, Trans States Airlines, GoJet Airlines ou Mesa Airlines). Pour obtenir une prime de 50% de milles-bonis Aéroplan, vous devez effectuer votre réservation en ligne sur aircanada.com ou aircanada.com/agents (éditions canadienne et américaine seulement). Les réservations faites par l'entremise des centres d'appels d'Air Canada ne seront pas admissibles à la prime de 50% de milles-bonis Aéroplan. La prime de 50% de milles-bonis Aéroplan s'appliquera au solde de milles accumulés selon la distance parcourue et les règles d'accumulation de milles des options tarifaires. Par souci de clarté, la prime ne prend pas en compte les milles-bonis accordés en fonction de la classe de service ni les milles-privilegés d'Air Canada. Pour accumuler des milles Aéroplan grâce à une réservation effectuée sur aircanada.com, vous devez être un résident du Canada ou des États-Unis et membre Aéroplan au moment de la réservation. Si vous n'êtes pas encore membre Aéroplan, vous pouvez le devenir en vous inscrivant dès maintenant sur le site Web d'Aéroplan (www.aeroplan.com). L'activation des inscriptions au programme peut prendre jusqu'à 72 heures. Pour recevoir la prime de milles-bonis Aéroplan, votre agent de voyages ou vous-même devez fournir votre numéro Aéroplan et celui de vos compagnons de voyage faisant partie de la même réservation lorsque vous effectuez l'achat en ligne sur aircanada.com. Les milles-bonis Aéroplan pour les vols admissibles réservés sur aircanada.com seront accordés pour toute nouvelle réservation faite entre le 29 mai et le 4 juin 2012 pour des voyages effectués entre le 29 mai et le 3 septembre 2012. Seuls les vols assurés par des appareils d'Air Canada ou des transporteurs aériens Air Canada Express au Canada, entre le Canada et les États-Unis de même qu'entre le Canada et les destinations soleil dans les Antilles et le Mexique sont admissibles à cette offre. Pour être admissibles, les segments de vol doivent être effectués avec les options tarifaires (classes de réservation) suivantes: Tango, Tango Plus, Latitude, classe Affaires (Plus bas tarif ou Flexible). Les milles-bonis Aéroplan ne sont pas des milles-privilegés d'Air Canada (ils ne concourent pas à l'obtention d'un statut supérieur d'Air Canada), mais ils s'ajoutent à votre solde de milles Aéroplan. Vous devez vous identifier en donnant votre numéro de membre Aéroplan avant de faire votre réservation. Aucun mille Aéroplan ne sera accordé si vous faites votre réservation en tant qu'invité sur aircanada.com. Le numéro de membre Aéroplan ne peut être ajouté et les milles Aéroplan ne peuvent être crédités rétroactivement une fois la réservation finalisée. D'autres conditions et restrictions s'appliquent. Visitez aircanada.com/cyberbaubles pour les détails. SM Air Canada Express est une marque de commerce d'Air Canada. SM Star Alliance est une marque déposée d'Air Canada au Canada. SM Aéroplan est une marque déposée d'Almira Inc.

ACTUALITÉS

Financement public des arts : entre récession et politique

Le soutien de l'art subventionné recule au Royaume-Uni. La tendance pourrait-elle se répercuter au Canada ?

RAPHAËL DALLAIRE FERLAND
FRÉDÉRIQUE DOYON

Le déclin des budgets culturels se poursuit au Royaume-Uni. Dernier cas de figure : en Écosse, une cinquantaine de troupes de théâtre, de musées et de centres d'art passent à un mode de financement par projets, à la suite du changement de stratégie de financement de Creative Scotland (CS), équivalent de notre Conseil des arts du Canada.

CS a assuré un soutien de base aux institutions importantes, tels le Festival international d'Édimbourg et le Citizen's Theatre de Glasgow. Il plonge maintenant 49 structures de moindre envergure, comme le Stanza Festival ou le Centre d'art contemporain de Glasgow, dans un contexte de concurrence accrue. Une compétition jugée saine et stimulante par la directrice de CS, Venu Dhupa, dans *The Guardian*, qui cite même le Cirque du Soleil et Ex Machina, compagnie de Robert LePage, à titre de modèles vers lesquels la stratégie du CS veut tendre.

Or ces compagnies ont été « massivement et constamment soutenues d'une myriade de façons par le gouvernement du Québec », rappelle Amelia Jones, professeure d'histoire de l'art à l'Université McGill, qui a enseigné au Royaume-Uni de 2003 à 2010. Ils seraient donc moins un exemple d'indépendance financière que de juste équilibre entre financement public et revenus provenant de leur propre production artistique, selon elle.

Cette refonte du système chez CS, notamment due à des compressions de 3,4 millions de dollars du gouvernement écossais, survient après des compressions importantes ailleurs au Royaume-Uni. L'Arts Council of England (ACE) a déclaré des dépenses de 946 millions de dollars pour 2010-2011, contre un milliard de dollars pour l'année 2009-2010. Et ce n'est pas terminé puisqu'on prévoit des coupes de 30 % du budget de l'ACE de 2012 à 2015.

Pendant cette période, 695 organismes seront financés, au lieu de 849 auparavant.

Parallèlement, l'ACE a annoncé il y a quelques jours que 50 millions de dollars ont été versés à des organismes culturels anglais afin d'augmenter leur capacité d'auto-financement et de viser ainsi à une indépendance par rapport aux fonds publics.

Le rétrécissement des enveloppes culturelles en reflète un autre : celui du soutien des Anglais envers le financement public des arts : alors qu'il était de 52 % en 2009, il est à 44 % en 2012, selon une étude récente menée par l'ACE. Ceux qui s'y opposent sont passés de 14 à 19 %.

La porte-parole de l'opposition travailliste en matière de culture, Harriet Harman, est allée jusqu'à évoquer la disparition du Département de la culture, des médias et des sports (DCMS) après les Jeux olympiques, dans une lettre au journal *The Stage*. Une hypothèse aussitôt démentie par le secrétaire de la Culture, Ed Vaizey.

Un exemple à suivre pour le Canada ?

Ce changement « très important » des politiques culturelles, François Colbert, titulaire de la Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi Marcoux, l'attribue surtout au contexte économique actuel, « beaucoup plus qu'à une position politique ».

« Il y a intrusion de la politique », croit au contraire Jonathan Paquette, professeur agrégé de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa, qui a une vision plus nuancée du principe de l'arm's-length, le bras de distance vis-à-vis du gouvernement. « Depuis 2010, on coupe, et on sabre surtout le financement des institutions culturelles régionales, qui sont associées à des institutions de la gauche. » Il cite l'exemple de Museums, Library and Archives (MLA), qui coordonnait le financement régional. Il a fermé ses portes en avril, son mandat ayant été transféré à l'ACE.

Un recul important de l'aide publique à la culture est-il envisageable ici, où l'on a d'ailleurs hérité du modèle britannique du Conseil des arts ? « C'est possible, si on faisait face à une récession majeure », est d'avis François Colbert.

Jonathan Paquette rappelle que l'Angleterre est l'espace de production des idées culturelles qu'on s'approprie ici depuis 30 ans. « On peut déjà constater au Canada que les organismes de soutien et de défense des intérêts culturels [la constellation associative] sont les premiers touchés par la réduction du financement », dit-il.

La Conférence canadienne des arts ne s'est-elle pas fait couper les vivres au dernier budget ?

Le directeur et chef de la direction du Conseil des arts du Canada (CAC), Robert Sirman, croit que l'émulation va plutôt à sens inverse. « Les Britanniques s'inspirent de nous plutôt que nous nous inspirons d'eux. Ils disent clairement qu'ils aimeraient un équilibre de revenus pour les organisations artistiques qui ressemble à celui du Canada. Par exemple, au Canada, un plus grand pourcentage des coûts administratifs des organisations artistiques est couvert par leurs propres revenus et par le secteur privé. » Une histoire à suivre donc... après les Olympiques ?

Le Devoir



Des citoyens et des groupes environnementalistes, qui ont déjà pris d'assaut la colline parlementaire l'automne dernier pour dénoncer les politiques environnementales du gouvernement Harper, tiendront des manifestations ciblant des députés conservateurs aujourd'hui.

CHRIS WATTIE REUTERS

Les casseroles se tournent vers la loi budgétaire

Une cinquantaine de manifestations sont prévues aujourd'hui pour dénoncer le projet de loi C-38

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

À l'instar de celui contre les troupes de Jean Charest, le mécontentement envers le gouvernement conservateur de Stephen Harper se canalise peu à peu. Une cinquantaine de manifestations sont prévues aujourd'hui pour dénoncer le projet de loi budgétaire, tandis qu'une action concertée dans Internet lundi vise à dénoncer les attaques conservatrices contre les groupes environnementalistes.

Cinquante-trois députés conservateurs, dont plusieurs ministres et le premier ministre Stephen Harper, auront la visite de manifestants ce midi venus dénoncer le projet de loi C-38 et les modifications en profondeur qu'il apporte aux lois environnementales. « Nous sommes à la recherche de 13 héros conservateurs qui travailleraient ensemble pour bloquer le budget et le diviser », explique dans un communiqué de presse Jamie Biggar, le responsable de l'événement.

Il s'agit d'une référence aux récents commentaires du député conservateur d'arrière-ban David Wilks. M. Wilks a été surpris se confessant à ses électeurs qu'il n'est pas d'accord avec l'ampleur du projet de loi budgétaire, mais qu'à moins que d'autres se joignent à lui, son opposition serait vaine. Avec 164 députés (sans compter le président de la Chambre), les conservateurs ont en fait 10 députés de plus que la majorité requise.

Le C-38 réécrit la loi sur les évaluations environnementales pour accélérer le processus. Au nombre des changements, seules les personnes « directement touchées » par les projets pourront participer aux audiences publiques. Les évaluations auront des durées déterminées. La protection de l'habitat des poissons est redéfinie

pour inclure seulement les espèces étant utilisées à des fins récréatives, commerciales ou traditionnelles. L'opposition déplore l'inclusion de ces changements dans un immense projet de loi budgétaire dont l'étendue est par ailleurs limitée.

La contestation citoyenne prendra aussi une autre forme. Ce lundi, plus de 350

groupes écologistes « radicaux », on ne parle pas des changements radicaux qu'ils apportent aux lois environnementales. » M. Bennett rappelle que les écosystèmes ne s'arrêtent pas aux frontières et qu'il est donc normal que les écologistes de partout collaborent. « Les enjeux environnementaux sont mondiaux, ils ne sont pas locaux. »

Paradoxalement, notons que Stephen Harper a annoncé mercredi soir la création d'un comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne. Des 19 groupes qui y seront représentés, deux sont américains : le Safari Club International et le Delta Waterfowl. Et Canards illimités en fera partie. Le comité relèvera directement du ministre de l'Environnement.

Le Devoir

« Pendant qu'on parle des groupes écologistes "radicaux", on ne parle pas des changements radicaux qu'ils apportent aux lois environnementales »

groupes écologistes et autres (comme Amnesty internationale) fermeront leur site Internet et redirigeront les internautes vers le site silenceonparle.ca. Les groupes veulent dénoncer les attaques conservatrices dont ils sont l'objet depuis quelques semaines. En effet, au motif que certains groupes écologistes ont reçu des fonds de fondations américaines, le ministre des Ressources naturelles, Joe Oliver, les a qualifiés de « radicaux », tandis que son collègue à l'Environnement, Peter Kent, a parlé de « blanchiment d'argent ». Les sénateurs Nicole Eaton et Dennis Patterson estiment qu'il y a « abus » de leur statut d'organisme de bienfaisance. M. Patterson a soutenu que Canards illimités, par exemple, blanchissait l'argent américain pour des organismes canadiens paravents.

« Le Sénat s'est lancé dans une campagne digne du macarthysme », expose en entrevue avec *Le Devoir* John Bennett, le directeur du Sierra Club et responsable de la campagne « Silence on parle ». « Ils tentent de faire taire la dissidence. [...] C'est une attaque contre la démocratie et une tactique de diversion. Pendant qu'on parle des

Ottawa veut établir une base militaire à Singapour

Ottawa — Le Canada tente de conclure une entente avec Singapour pour y établir une base militaire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des efforts d'Ottawa pour soutenir le changement d'orientation des États-Unis vers l'Asie pour contrer une Chine en plein essor. Dans une entrevue à *La Presse canadienne*, le ministre de la Défense Peter MacKay a donné quelques détails sur le projet à partir de Singapour, où il participe à une importante rencontre entre les dirigeants en matière de défense. Ce changement d'orientation des États-Unis survient en lien avec la hausse des dépenses militaires chinoises. Au dire de M. MacKay, ses homologues asiatiques sont nerveux quant aux démonstrations de force de la Chine, y compris ses réclamations territoriales en mer de Chine méridionale, potentiellement riche en ressources. Selon lui, ce pivot vers le Pacifique est une reconnaissance des dynamiques de pouvoirs régionales qui affectent le Canada en raison de l'expansion de la Chine et de la modernisation de leurs capacités militaires. Une présence militaire à Singapour permettrait aussi au Canada de réagir plus rapidement en cas de désastre naturel ou d'autres crises en Asie du Sud. — *La Presse canadienne*

Le tunnel Ville-Marie reste fermé

La portion du tunnel Ville-Marie en direction est, fermée jeudi matin, ne rouvrira probablement pas au cours du week-end, a annoncé hier après-midi Transports Québec. Cette fermeture concerne le tronçon de l'autoroute 720 situé entre la rue de la Montagne et l'autoroute Bonaventure de même que l'entrée de la rue Cathédrale. La voie en direction ouest demeure ouverte à la circulation. Le ministère des Transports avait d'abord annoncé dans un communiqué que le tunnel ne serait pas rouvert pour l'heure de pointe de fin de journée avant de prolonger la mesure pour une durée indéterminée. Les équipes travaillent d'arrache-pied pour remédier à la trop grande accumulation d'eau dans les bassins de rétention résultant d'une défaillance des systèmes de pompage. Les orages survenus mardi soir ont causé plusieurs inondations à Montréal. — *La Presse canadienne*

Plus de souvenirs de voyage pour les Canadiens

Ottawa — Depuis hier, les Canadiens qui partent en voyage à l'étranger peuvent ramener un peu plus de souvenirs sans payer de taxes ou de droits. La valeur maximale des biens pouvant être rapportés sans imposition pour un voyage de 24 heures passe de 50 \$ à 200 \$. Pour les

voyages de plus de 48 heures, la valeur maximale double, passant de 400 \$ à 800 \$. Ce plafond de 800 \$ s'applique aussi désormais aux voyages de plus de sept jours. Le NPD déplore cette politique qui, craint-il, nuira aux détaillants canadiens, surtout dans un contexte de parité des dollars américain et canadien. « Il y aura des conséquences néfastes qui n'ont pas été étudiées adéquatement », estime le député Guy Caron. — *Le Devoir*

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne
ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

NOUVEAU PROJET AU COEUR DE ROSEMONT

M U V

CONDOS

MAISONS URBAINES
À PARTIR DE 350 000\$ tx. incl.

PENTHOUSES
À PARTIR DE 486 000\$ tx. incl.

MODERNITÉ URBANITÉ VERDURE

MASSON
PAVILLON DES VENTES
ST-JOSEPH

MOLSON

muvcondos.com
514 506 4999

PAVILLON DES VENTES
6200, RUE MOLSON
MONTRÉAL (QC) H1Y 3B6
(COIN BOUL. ST-JOSEPH)

ACTUALITÉS

Aussant craint une élection sur la loi et l'ordre

Le chef d'Option nationale craint que Jean Charest veuille tirer profit de l'insécurité

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire à Québec

Le chef d'Option nationale, Jean-Martin Aussant, accuse Jean Charest de vouloir déclencher des élections sur le thème de la loi et l'ordre afin de tirer parti de l'insécurité de la population.

« Ce ne m'étonnerait pas du tout que le gouvernement Charest fasse ce pari-là : la loi et l'ordre, de notre côté, et de l'autre côté, le chaos. C'est vraiment digne d'une politique dont on ne veut plus au Québec », a affirmé Jean-Martin au cours du point de presse.

Selon lui, les Québécois ne veulent plus « d'un gouvernement qui manipule tout événement social [pour] un profit électoral ». Que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, ait affirmé devant les étudiants en mettant fin aux négociations que le gouvernement nuirait à son image s'il pliait illustre, à son avis, cette façon déléguée de faire de la politique. « C'est quoi l'importance de l'image d'un parti par rapport à l'avenir d'un peuple ou d'une collectivité ? Ça paraît évident à tout démocrate que le deuxième devrait primer. Pour le Parti libéral, c'est le premier qui prime, c'est la survie du parti », a-t-il soutenu.

Le Parti québécois est coupable aussi de sombrer dans cette politique partisane, a souligné Jean-Martin Aussant. Mais son élection serait un moindre mal. « L'un est bien pire que l'autre; vous ne m'entendez jamais dire qu'un gouvernement péquiste est moins bon qu'un gouvernement libéral », a-t-il dit. La réélection d'un gouvernement libéral est un cauchemar pour le chef de l'ON. « Ils ne peuvent pas ga-

agner un quatrième terme d'affilée. C'est, pour moi, impossible à imaginer. Je ne veux pas y penser. N'importe quoi d'autre sera mieux. »

L'ébullition actuelle devrait favoriser l'option de la souveraineté, estime le chef d'ON. « Ce qui se passe sur le plan social, donc individuel, au Québec, va aider à faire la pédagogie de la souveraineté. » Les gens éprouvent un « sentiment de liberté individuelle » qui se transpose sur le plan collectif, a-t-il avancé.

Une personne n'accepterait jamais qu'une autre personne décide de la moitié de ce qu'elle fait dans sa journée, de la moitié de ce qu'elle mange, un raisonnement, selon le député de Nicolet-Yamaska, qui s'applique aux ensembles nationaux.

« Ce que je vois de très positif dans le mouvement actuel, c'est que la politique est remise à l'avant-plan, a-t-il fait observer. C'était peut-être dormant à certaines époques de notre histoire récente, mais on se rend compte que les gens, et les jeunes spécifiquement, sont très politisés. »

Jean-Martin Aussant sortait d'une interpellation à l'Assemblée nationale qui portait sur les coûts pour le Québec de rester une simple province. Le fait que l'évocation d'un passeport québécois ait fait rire ses interlocuteurs libéraux, dont le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Clément Gignac, a irrité le chef de l'ON. « Comme si on était trop petit pain pour nous autogérer comme 200 pays dans le monde ! Mais ça vient d'où cet instinct colonisé ? Est-ce à la naissance ou c'est acquis ? » s'est demandé Jean-Martin Aussant.

Le Devoir



Jean-Martin Aussant



Que ce soit sur les toits d'habitations ou dans les champs, les panneaux solaires font partie du paysage en Allemagne depuis des années.

STEFAN KIEFER AGENCE FRANCE-PRESSE

Le solaire brille plus que jamais

L'Allemagne a battu le pic de production d'énergie solaire en atteignant 22 gigawatts d'électricité

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

L'Allemagne a battu en fin de semaine dernière le record mondial de production d'énergie solaire en atteignant un pic de production de 22 gigawatts d'électricité, ce que ce pays européen a présenté comme l'équivalent de la production combinée de 22 centrales nucléaires.

Cette page jugée historique en Europe fait partie d'une tendance lourde qui se confirme en faveur des énergies vertes dans le monde, même si globalement cette production verte demeure encore marginale. Alors que l'Allemagne a entrepris de remplacer son parc nucléaire par du solaire et de l'éolien — elle a fermé huit centrales et envisage d'en fermer neuf autres d'ici 2022 —, ailleurs dans le monde, les énergies vertes accusent une croissance étonnante.

Ainsi, en 2011, selon un bilan du Worldwatch Institute des États-Unis, la puissance installée en énergie éolienne a atteint 238 000 MW. Les producteurs éoliens ont ajouté 41 000 MW au parc mondial, soit l'équivalent de toute la puissance hydroélectrique du Québec, augmentée de celle de Churchill Falls. Cependant,

l'augmentation de la puissance mondiale installée en éolien s'est limitée à 21%, comparativement à une augmentation de 24% en 2010.

En 2011, comme en 2010, c'est la Chine qui obtient la palme de la plus grande augmentation, avec une hausse en un an de 40% de sa puissance installée, soit 17 000 MW. Ce pays fait toutefois face à un problème inusité : il produit plus de mégawatts éoliens que ses réseaux en place, vétustes et trop faibles, peuvent en transporter.

Les États-Unis suivent au 2^e rang avec une augmentation de 6800 MW en 2011, ce qui porte leur puissance installée en éolien à 46 919 MW, loin en somme derrière la Chine, dont la puissance installée atteint désormais 63 000 MW.

Quant à l'Allemagne, elle demeure le premier producteur d'éoliennes en Europe et elle a repris la première place pour la nouvelle puissance installée en 2011 avec un ajout de 2086 MW, ce qui porte sa capacité totale à 29 060 MW et sa production à 48 TWh.

Son record de production d'électricité de source photovoltaïque lui a permis de satisfaire le tiers des besoins du pays vendredi dernier et près de la moitié le jour suivant.

Des compteurs intelligents sans WiFi et gratuits au Vermont

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

Le Vermont a enchâssé dans une loi le droit de ses citoyens d'obtenir gratuitement un compteur intelligent qui ne soit pas équipé d'un émetteur pour transmettre les niveaux de consommation aux distributeurs par un module émetteur de radiofréquences (WiFi).

Le projet de loi S.214 a été ratifié par la Chambre basse et par le Sénat du Vermont au cours des dernières semaines. Il a reçu, il y a quelques jours, la signature du gouverneur, ce qui le rend d'application immédiate.

Le Sénat de cet État voisin du Québec prend ainsi la voie empruntée par l'Ontario jusqu'ici, mais dans ce cas, par des règles strictement administratives et non législatives. La province voisine, qui terminait l'implantation des compteurs intelligents sur son territoire, n'a jusqu'à présent imposé aucuns frais aux clients qui refusaient l'installation sur leur propriété d'un compteur muni d'un émetteur WiFi. Les différents distributeurs d'électricité de cette province ont installé d'autres dispositifs chez les personnes qui refusaient les systèmes WiFi, principalement des compteurs intelligents branchés sur des lignes téléphoniques, ce qui n'émet et n'impose aucune radiofréquence aux personnes qui n'en veulent pas.

Les premières versions du projet de loi vermontois imposaient la gratuité en cas de refus des compteurs WiFi, mais jusqu'au 14 avril 2013. Le Sénat de cet État voisin a été plus strict et a adopté un projet de loi qui impose la gratuité sans échéance. La Chambre a finalement fait de même et le gouverneur a signé la loi approuvée par les deux corps législatifs.

La nouvelle loi prévoit aussi que chaque client doit être avisé si on a installé chez lui au cours des dernières années un compteur intelligent muni d'un émetteur de radiofréquences, ce qui est le cas de milliers de personnes au Québec, qui n'en ont pas été informées.

Des frais de 17\$

Ici, en comparaison, Hydro-Québec propose des frais mensuels de 17\$ par mois pour les clients qui ne voudront pas des compteurs-émetteurs hydroquébécois, sans oublier des frais d'installation de 90\$.

La Régie de l'énergie devrait entendre cette nouvelle « cause tarifaire » d'Hydro-Québec dans les prochains mois à moins que la cause en cours sur le réseau de compteurs équipés de WiFi ouvre la porte à l'installation de compteurs reliés par fils — téléphone ou fibre optique — ou encore de compteurs équipés d'émetteurs qui ne transmettraient les données de consommation qu'une fois par mois ou par semaine afin de minimiser les émissions de radiofréquences.

Le Devoir

MEURTRE MACABRE

La victime retrouvée dans des ordures est identifiée

LAURENCE HALLÉ
SIDHARTHA BANERJEE

La victime du meurtrier présumé Luka Rocco Magnotta, qui fait l'objet d'un avis de recherche international, a été formellement identifiée.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a révélé hier qu'il s'agissait de Jun Lin, un homme âgé de 33 ans. Ce ressortissant chinois était étudiant en génie informatique à l'Université Concordia.

Le SPVM a indiqué que Jun Lin aurait été assassiné dans la nuit du 24 au 25 mai dans l'appartement où Luka Rocco Magnotta logeait, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges. Son corps aurait ensuite été démembré : le torse a été retrouvé dans une valise qui gisait parmi des ordures à l'arrière de l'immeuble résidentiel. Le suspect de 29 ans aurait envoyé par la poste des morceaux du cadavre à des partis politiques fédéraux. Le SPVM envisage que des parties manquantes du corps aient été aussi envoyées par la poste.

Jun Lin a été porté disparu par un proche le 29 mai dernier.

Il aurait été vu pour la dernière fois cinq jours auparavant. Il s'agit du 11^e homicide à surveiller depuis le début de l'année à Montréal.

L'accusation portée contre Magnotta a été modifiée hier, a signalé le SPVM. Au lieu d'être accusé de meurtre au second degré, il est désormais sous le coup d'une accusation de meurtre au premier degré. Il est aussi accusé d'outrage au cadavre.

Le suspect serait arrivé par avion à Paris le week-end dernier, selon une source policière française. M. Lafrenière a refusé de confirmer le pays où se serait rendu le suspect, se contentant d'indiquer qu'il avait quitté le Canada vers l'Europe le 26 mai.

L'agence Associated Press a ajouté que les autorités étaient certaines que le fugitif s'était rendu en France, pays qu'il a déjà visité dans le passé. Le suspect faisait la une de plusieurs journaux européens hier matin, a mentionné M. Lafrenière, ajoutant avoir bon espoir que cette pression contribuerait à épingle l'homme rapidement.

La Presse canadienne

Seringues souillées : le suspect comparait à Sherbrooke

Sherbrooke — L'homme arrêté relativement au dossier des seringues souillées trouvées à Sherbrooke, Claude Létourneau, fait face à 29 chefs d'accusation de voies de fait armées. Les accusations ont été déposées contre lui hier en fin d'avant-midi, au palais de justice de Sherbrooke. Il est soupçonné d'avoir dissimulé 29 seringues dans des vêtements de différents commerces. Le suspect a plaidé non coupable. L'avocat de Claude Létourneau n'a pas demandé, pour l'instant, d'évaluation psychiatrique supplémentaire. Il n'écarte toutefois pas de le faire d'ici la prochaine comparution de son client. Claude Létourneau demeure détenu et il reviendra en cour le 14 juin prochain. S'il est reconnu coupable, il est passible d'une peine maximale de 10 ans de prison. — La Presse canadienne

Le musée d'art contemporain demeure fermé

Le musée d'art contemporain de Montréal restera fermé jusqu'au 12 juin en raison de l'inondation de son sous-sol. Plus de 50 000 pieds carrés de surface ont été affectés par l'orage de mardi dernier, a indiqué l'institution. Les œuvres d'art entreposées au sous-sol doivent être temporairement démenagées aux étages supérieurs. « Comme tous les lieux sont requis, incluant les salles d'exposition, les espaces publics, les ateliers, la Médiathèque, nous avons pris la décision de fermer le Musée au public jusqu'au 12 juin », a déclaré la direction, par voie de communiqué. Le musée précise qu'aucune œuvre n'a été « irrémédiablement » perdue, mais un bilan officiel sera fait dans les prochains jours. Le musée informe que des équipes travaillent jour et nuit pour nettoyer et décontaminer le sous-sol. — Le Devoir

Le Devoir

VISITEZ LES GRANDES CAPITALES D'AUTREFOIS !

Contactez-nous! 1 800 667-2400 www.incursion-voyages.com/dev-vibu

Vienne, Budapest, Cracovie et Prague

16 au 30 septembre 2012

À PARTIR DE **3899\$*** 3999\$ APRÈS LE 8 JUIN 2012

* Par pers. en occ. double.

Complice de votre évasion

INCURSION

VOYAGES

TITULAIRE DU PERMIS DU QUÉBEC
FRAIS DE L'OPC DE 2\$/1 000\$ NON INCLUS

ACTUALITÉS

L'ART DE LA MANIFESTATION



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des artistes aussi protestent. Nicolai Kupriakov a peint une toile sur le conflit étudiant au parc Émilie-Gamelin hier soir, comme quelques autres artistes, avant le départ de la 39^e manifestation de soir contre la hausse des droits de scolarité. Le dernier documentaire de Hugo Latulippe, *République: un abécédaire populaire*, a quant à lui été projeté plus tard, au même endroit. La manifestation a été déclarée illégale dès le départ, puisque son itinéraire n'avait pas été transmis aux autorités, mais elle a été tolérée par les policiers. Au moment de mettre sous presse, quelques milliers de personnes marchaient pacifiquement dans les rues de Montréal, qui étaient par ailleurs bloquées à plusieurs endroits en raison d'Un Tour la nuit, le pendant nocturne du Tour de l'île à vélo. Par ailleurs, la CLASSE organise cet après-midi un rassemblement au parc Jeanne-Mance, à Montréal, pour dénoncer à la fois la hausse et la loi 78 qui encadre le droit de manifester au Québec depuis deux semaines.

Après Léo, Éliane

La FECQ change de tête en plein conflit

MÉLISSA GUILLEMETTE

Léo Bureau-Blouin, sur toutes les antennes depuis le début du conflit au sujet de la hausse des droits de scolarité, cède la présidence de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) à Éliane Laberge. Du sang neuf qui pourrait être bénéfique dans les négociations avec Québec, selon le président sortant.

La nouvelle représentante étudiante a déjà eu un premier échange hier avec la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, qui a elle-même entrepris la démarche. «*Ça a été cordial*, a indiqué Éliane Laberge. *La ministre m'a dit qu'elle était ouverte à nous rencontrer de nouveau. On va tout faire pour reprendre les négociations le plus rapidement possible.*» L'étudiante en arts visuels au collège de Rosemont reconnaît qu'elle s'attaque à un «*grand défi*» en prenant la présidence au lendemain d'un nouvel échec des négociations.

Comme son prédécesseur, Éliane Laberge a suggéré hier le recours à un médiateur pour débloquer l'impasse.

Elue à la fin d'avril, la nouvelle présidente de 19 ans assure qu'elle n'aura pas à faire du rattrapage. Elle est impliquée dans la campagne contre la hausse depuis septembre 2010 et cette année, elle était responsable des affaires externes de son association étudiante. M^{me} Laberge a de plus participé au dernier tour de négociations avec Québec.

Léo Bureau-Blouin croit que l'arrivée d'Éliane Laberge pourrait favoriser une résolution de crise. «*Je trouve ça bien qu'il y ait un peu de sang neuf dans ce conflit-là*, a-t-il dit. *Le débat [à la table des négociations] est devenu extrêmement émotif, a été personnalisé, ce qui rend la résolution de crise difficile.*»

Il assure que son engagement dans la société ne s'arrêtera pas là. Il compte de plus écrire sur le conflit étudiant quand la poussière sera retombée.

Léo Bureau-Blouin aura été deux ans à la tête de l'organisation étudiante qui représente une vingtaine d'associations étudiantes collégiales du Québec. Diplômé du cégep de Saint-Hyacinthe, il entrera à l'université en septembre. Il est déçu de ne pas avoir atteint ses objectifs au cours des dernières semaines, mais il juge «*avoir poussé le ballon aussi loin que j'ai pu*».

Considéré comme le plus modéré des leaders étudiants, son travail n'a pas été apprécié par tous les militants étudiants. Éliane Laberge a rappelé hier que son passage à la présidence s'inscrirait aussi dans la tradition de la FECQ, bien incarnée par Léo Bureau-Blouin.

Par ailleurs, M. Bureau-Blouin fera une allocution demain, à Montréal, lors d'une assemblée citoyenne du Nouveau Mouvement pour le Québec, un groupe indépendantiste.

Le Devoir

La chance vous :-) Le solde se prolonge.

Sautez à bord et économisez jusqu'à 50 % sur tous les tarifs de base ! Jusqu'au lundi 4 juin. Réservez en mentionnant le code AIR



Jusqu'à
50 %
DE RABAIS

porter
raffinée sur toute la ligne

Vols au départ de Montréal. Voyagez entre le 9 juin et le 14 décembre 2012. Mentionnez le code AIR Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.* Le rabais est compris dans les tarifs. Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour 127 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 109 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 190 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 260 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 188 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 194 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 194 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 180 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 221 \$ Taxes et frais compris
CHICAGO 221 \$ Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH À partir du 13 septembre 366 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 184 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 235 \$ Taxes et frais compris					

**PRIX
TOUT
COMPRIS**

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

flyporter.com

*Réservation avant le 4 juin 2012. Voyagez entre le 9 juin et le 14 décembre 2012. Jusqu'à 50 % de rabais sur nos tarifs de base. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Porter peut exiger un achat à l'avance dans certains marchés. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages.

ACTUALITÉS

Appel au calme

À l'approche des festivals, Gérald Tremblay exprime sa déception devant l'échec des négos entre Québec et les étudiants

JEANNE CORRIVEAU

Le maire Gérald Tremblay s'est dit très déçu de l'échec de négociations entre le gouvernement du Québec et des leaders étudiants. À une semaine du Grand Prix et du début des festivals à Montréal, le maire a formulé le souhait que ces événements puissent se dérouler dans le calme.

«Je suis très très très déçu. J'espère qu'il va y avoir un retour aux négociations le plus rapidement possible. On va vivre une saison très importante pour Montréal», a-t-il indiqué hier matin, en marge du Forum stratégique sur les grands projets d'infrastructures de transport qui se tenait à Montréal.

«On dit que Montréal est une ville festive et je veux que les Montréalais en profitent au maximum. C'est la raison pour laquelle je vais m'assurer que la sécurité soit adéquate pour protéger les manifestants et pour que les Montréalais puissent circuler, et surtout, profiter de cette saison importante», a-t-il dit.

Le maire n'a pas voulu préciser si des mesures de sécurité particulières seraient mises en

place au cours des prochaines semaines ou si l'accès à l'île Notre-Dame serait restreint lors du Grand Prix qui aura lieu du 8 au 10 juin prochain. «Je fais appel à la maturité et au sens des responsabilités. On peut avoir des droits de manifester, mais on a également des responsabilités. Tout en communiquant un message, il faut absolument permettre la tenue de ces événements dans le calme, a-t-il plaidé. La paix sociale, c'est une marque de commerce importante pour Montréal et on doit la maintenir.»

Rappelons que le porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), Gabriel Nadeau-Dubois, avait déclaré, jeudi, que les étudiants comptaient profiter de la tenue des festivals et du Grand Prix pour exprimer leurs revendications.

Des étudiants ont d'ailleurs l'intention de manifester nus le jeudi 7 juin prochain à l'occasion du Grand Prix. Le rassemblement, publicisé sur Facebook, aura lieu à la place du Canada.

Le Devoir

Offres et contre-offres

Quelques clés pour se retrouver dans la négociation

ANTOINE ROBITAILLE

Offre initiale du gouvernement lors des négociations de la dernière chance. Lors de la première journée des négociations, lundi, la ministre Michelle Courchesne accepte de parler tout de suite des droits de scolarité, sujet qu'elle aurait préféré aborder en dernier. Mais c'est le lendemain qu'elle offre de réduire d'un montant de 35\$ la «contribution individuelle à la hausse». Annuellement, on serait passé de 254\$ à 219\$; sur sept ans, 1533\$. Puisque, selon les «paramètres» du gouvernement, la «baisse de la hausse» doit se faire à «coût nul», il proposait de faire baisser le pourcentage du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen (CIFSE) de 16,5% à 13,5%. Depuis sa création en 1997, le CIFSE était à 20%. Pour financer une bonification de l'aide financière (AFE) rendue publique le 5 avril, le gouvernement avait annoncé une baisse de 3,5% de ce crédit d'impôt (d'où le 16,5%).

Première contre-offre des étudiants. La proposition est rejetée par les étudiants, qui la jugent «insultante». Ils retiennent



LA PRESSE CANADIENNE

Michelle Courchesne

l'idée de rogner dans le crédit d'impôt. Ainsi, ils pourront concocter une proposition qui respecte les fameux «paramètres» que le gouvernement a présentés comme des balises incontournables. Les «assos» proposent donc un gel des droits dans les deux premières années, à coût nul. Cela implique qu'en 2012-2013, ils rogneront quatre points de pourcentage dans le CIFSE qui se trouve alors à 12,5%. L'opération rapporterait 44,4 millions. En 2013-2014, on retranche cinq points supplémentaires: le CIFSE tombe à 7,5%.

Le gouvernement est surpris. La CLASSE, dans un récit impressionniste des négos, l'illustre ainsi: «Le gouvernement semble vraiment perplexe à l'idée qu'on leur offre un gel à coût nul, mais la confusion quant à l'utilisation du crédit d'impôt lui permet de refuser d'y croire.» Une bataille de chiffres s'engage. Un négociateur de la FECQ lance qu'au fond, le véritable but du gouvernement, ce n'est pas de financer les universités: «Ce que vous voulez, c'est nous faire payer!» Récit de la CLASSE: «Les gens s'enflamment, Michelle [Courchesne] se fâche tellement qu'elle en perd son soulier! Elle nous dit que [...] politiquement elle ne peut pas [mais] que notre raisonnement est logique et qu'il se tient.» Le gouvernement estime qu'il s'agit d'une sorte de moratoire, «la FEUQ répond qu'on le paie à travers les crédits d'impôt».

Parenthèse sur le crédit d'impôt. Pour les «assos», le crédit d'impôt est perçu comme une «subvention inefficace». D'une part, comme la FEUQ le plaide, «l'aide n'arrive qu'en avril». Or, c'est en début de session que les étudiants ont besoin d'argent. L'aide est «non rem-

boursable»; les étudiants qui ne paient pas d'impôt n'en bénéficient pas durant leurs études; comme les familles venant de milieux difficiles.

En revanche, le gouvernement fait valoir que la réduction du crédit d'impôt comporte des impacts sur les étudiants en formation technique et professionnelle. Questionnée par *Le Devoir* jeudi, M^{me} Courchesne a de plus fait valoir que la baisse de crédits d'impôt comporte un important «coût des liquidités» les premières années. «Il faut que tu encaisses ceux que tu reportes», illustre la ministre. Mais à la table de négos, «le gouvernement avait du mal à démontrer comment calculer ce coût». La présidente de la FEUQ, selon M^{me} Courchesne, s'est montrée opiniâtre: «Les chiffres, Martine les contestait beaucoup. Elle avait du mal à accepter les chiffres, même quand c'était ceux du sous-ministre aux Finances, Luc Monty. A un moment donné, il faut faire confiance!»

Deuxième contre-offre des étudiants. Mardi soir, la FEUQ propose l'abolition de l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE). En l'abolissant sur deux ans, le gouvernement dégrèverait 56 millions. La ministre raconte avoir été stupéfaite: «Ça m'a jetée à terre. Ça frappe la classe moyenne en plein front!» s'indigne-t-elle en soutenant que 56% des familles inscrites à l'IQEE gagnent 75 000\$ et moins. La FEUQ rétorque que la mesure n'est pas efficace «en plus d'être fortement régressive». Commentaire de la CLASSE: «Il faut comprendre que c'est Michelle Courchesne qui a mis ce programme sur pied.»

Dernière offre du gouvernement. Mercredi 15h30, la ministre rejette définitivement la solution IQEE et offre une hausse de 100\$ la première année plutôt que 254\$. Le manque à gagner (154\$) serait compensé par une baisse du CIFSE. Les autres années, ce serait 254\$. Sur sept ans, on passe de 1625\$ à 1624\$. Invendable, soutiennent les «assos».

«Forum» sur les universités. Lors du passage de Jean Charest à la table de négociations le lundi, il propose un Forum sur les universités qui correspond à peu près à la demande de la CLASSE de tenir des états généraux. Le Forum aurait probablement eu lieu en mars 2013. Jean Charest a évoqué l'idée de le présider. Et de le tenir malgré l'échec des «négos». Le premier ministre soutient qu'avec les mesures pour l'accessibilité annoncées depuis le début de la grève, c'est la gratuité scolaire pour les membres des familles au revenu de 51 000\$ et moins.

Propositions de compromis. Jeudi, 16h, Michelle Courchesne met fin aux discussions. Mais celles-ci semblent se poursuivre dans l'espace public.

Lors de différentes entrevues, dont au *Devoir* jeudi, la ministre de l'Éducation Michelle Courchesne a admis avoir songé, pendant les négociations, à offrir une réduction de 54\$ aux étudiants; ce qui aurait produit une hausse de 200\$ par année pendant sept ans, soit 1400\$. Les étudiants l'auraient vraisemblablement rejetée, eux qui souhaitaient le gel pour les deux premières années.

Selon plusieurs sources, le gouvernement et les étudiants auraient peut-être pu s'entendre autour d'une formule de type «gel d'un an et demi» (au lieu de deux ans) financé par le CIFSE; bref jusqu'à la fin du mandat libéral...

Rappel. Hausse initiale: 1625\$ sur cinq ans. 27 avril, Jean Charest et Line Beauchamp en annoncent l'étalement sur sept ans. L'augmentation passe de 325\$ à 254\$, donc à 1778\$. «50 ¢ par jour», martèle Jean Charest. Pour ce faire, il calcule l'application du CIFSE.

Le Devoir

D Lire aussi • Les rencontres de la dernière chance. Le récit des négos par la CLASSE. ledevoir.com



=



Le marché du travail évolue vite. Tous les secteurs doivent s'adapter à de nouvelles technologies, de nouvelles façons de faire. La formation en milieu de travail permet de développer les compétences, d'augmenter la satisfaction au travail et de devenir plus compétitif.



Investissement
COMPÉTENCES

LA FORMATION, C'EST UN INVESTISSEMENT.

i-competences.gouv.qc.ca

Commission
des partenaires
du marché du travail

Québec



ACTUALITÉS

Le casse-tête
tarifaireSi un service public
est tarifable,
comment aborder
le principe d'équité?

FRANÇOIS DESJARDINS

En 1996, la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, présidée par Alban D'Amours, dévoile plus de 70 recommandations dont l'une ne passe pas inaperçue: si l'expression « utilisateur-payeur » circule depuis quelques années, voilà qu'on suggère carrément au gouvernement d'y avoir davantage recours. On recommande toutefois à Québec de « ne pas mettre en péril » l'accès à la santé, à l'éducation et aux services sociaux et de « ne pas s'en servir pour augmenter le fardeau fiscal ».

« Les gouvernements ont toujours été un peu réfractaires à utiliser ce principe », dit Gilles Larin, un fiscaliste de l'Université de Sherbrooke dont la thèse de doctorat, déposée en 1979, a justement porté sur le principe de l'utilisateur-payeur. « Pas grand-chose ne s'est passé jusqu'à il y a trois ou quatre ans. C'est difficile à vendre politiquement, surtout au niveau local, parce que les gens sont très proches des services qu'ils reçoivent. »

Le gouvernement du Québec récolte près de 7 milliards par année en tarifs dans les ministères et dans les réseaux de la santé et de l'éducation. Si l'on ajoute les tarifs d'électricité et d'autres éléments comme les frais de garde de 7\$, la CSST, la SAAQ, ça grimpe à 22 milliards, selon le rapport Montmarquette déposé en 2008.

« Quand les choses vont bien, on diminue les impôts, quand ça va mal, on hausse les tarifs », dit Philippe Hurteau, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). Derrière les diverses mesures, affirme-t-il, il y a une tendance lourde. « Si on les prend globalement, il y a une modification générale de la mécanique par laquelle on finance nos services publics ».

Décisions
« administratives »

Le budget 2010-2011 contient un passage éclairant. On peut y lire que pour l'année 2008-2009, « une forte proportion des revenus de tarification des ministères (75%) a été fixée sur la base de décisions administratives, notamment par règlement, sans pour autant être fondée sur une méthodologie de calcul quelconque ». Une deuxième tranche de 19% était fixée en fonction de comparaison avec le marché et les autres gouvernements. Enfin, 1% était fixé en vertu du prix de revient et 5% sur une récupération des coûts. (Dans les organismes, la méthode de fixation est répartie de façon plus ou moins égale entre ces quatre mécanismes.)

Lorsqu'on détermine qu'un service public est tarifable, jusqu'où aller? La question n'a pas de réponse précise. Dans le deuxième des cinq volumineux cahiers d'analyse produits en 2008 et 2009 par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, on mesure toute la complexité du principe et de son application.

« L'équité est certes le critère le plus important à considérer, mais il constitue également le plus difficile à mettre en pratique », écrit M. Larin et Daniel Boudreau. « L'équité vise à répartir le fardeau fiscal d'une manière juste entre les contribuables. »

Mais le terme « juste » ne signifie pas « égal ». Alors que la situation est relativement simple dans le cas de contribuables ayant des caractéristiques et un profil de consommation similaire, c'est au moment d'évaluer le fardeau fiscal de personnes qui sont dans des situations économiques et sociales différentes ou qui consomment des quantités de biens ou services publics différentes que l'équité prend tout son sens. »

Capacité
vs service reçu

À ce chapitre, deux écoles de pensées s'affrontent: une tarification en vertu de la capacité de payer, et une deuxième en vertu des avantages reçus. Les deux auteurs affirment que l'inconvénient de la première vient d'une absence de lien direct entre le service public et son financement, alors que la

problématique de la deuxième découle de l'incapacité des plus démunis à se payer certains services. Et qu'en gros, il faut faire la distinction entre le service public qui comble un besoin essentiel (l'eau) et l'usage discrétionnaire d'un service (remplir une piscine, arroser le gazon). Sans compter l'usage des fonds qui seront récoltés par voie de tarification: dans le grand fonds consolidé ou un fonds dédié?

La hausse des droits de scolarité est un cas complexe, convient M. Larin, selon lequel l'éducation supérieure ne profite pas seulement au bénéficiaire individuel de cette éducation, mais à la société dans son ensemble. « On peut penser à des ingénieurs, des informaticiens, etc. » Selon lui, la hausse proposée, qui vise à rattraper des années de gel, est un geste « malhabile ».

Les détracteurs du principe de l'utilisateur-payeur ont tendance à reprocher à Raymond Bachand, ministre des Finances depuis avril 2009, d'avoir mis de l'avant ce que des générations de titulaires avant lui n'avaient pas osé faire. La table avait été mise un an plus tôt, par Monique Jérôme-Forget. Dans son discours du budget, en mars 2009, elle annonce l'indexation de tous les tarifs de l'État québécois.

La révolution
culturelle

Le budget 2010 de Raymond Bachand, pour sa part, annonce une véritable « révolution culturelle ». On y trouve un dégel des tarifs d'électricité du bloc patrimonial à compter de 2014, une « contribution santé » de 200\$ par année par contribuable, un ticket modérateur calculé selon le nombre de visites chez le médecin, une augmentation des tarifs pour accéder aux parcs nationaux, etc.

Cette année-là, en raison de la crise économique, le Québec nage dans les déficits et M. Bachand affirme que c'est le moment ou jamais d'agir. Sur une des mesures annoncées, toutefois, celle du ticket modérateur, il sent de la résistance. Six mois après son budget, en septembre 2010, il recule. « Même les sondages étaient très favorables au ticket modérateur et orienteur », dit-il lors d'un point de presse. Mais quand on l'a dans la face, les gens changent d'idée. »

Le Devoir



Des étudiants de l'Université de Montréal manifestent contre la hausse des droits de scolarité.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À chaque produit laitier
sa version bio.

Pour découvrir toute la gamme de produits laitiers biologiques, visitez

lafamilledulait.com/bio



LAIT Beurrerie du Patrimoine • Lactantia • Liberté • Natrel • Nutrinor YOGOURT Astro • Beurrerie du Patrimoine • Damafro • Liberté • Naturalait
CRÈME Beurrerie du Patrimoine FROMAGE Beurrerie du Patrimoine • Damafro • Fromagerie Au Gré des Champs • Fromagiers de la Table Ronde
Fromagerie des Grondines • Fromagerie du Presbytère • Fromagerie Ferme des Chutes • Fromagerie F.X. Pichet • Fromagerie La Chaudière
Fromagerie L'Ancêtre • Fromagerie La Station • Fromages Biobio BEURRE Beurrerie du Patrimoine • L'Ancêtre AUTRE Kéfir Liberté

Fédération
des producteurs
de lait du Québec

ACTUALITÉS

SOMMET SUR L'ÉDUCATION
PUBLIQUELes commissions
scolaires
se disent
étranglées

ISABELLE PORTER

à Québec

Les commissions scolaires risquent « d'imploser » en raison des compressions de plus de 300 millions de dollars que leur a prescrites le gouvernement Charest depuis deux ans, plaide la présidente de leur Fédération, Josée Bouchard.

« Les commissions scolaires en ont fait énormément, mais là, on est en train de les faire imploser », a-t-elle laissé tomber hier en marge de leur sommet sur l'éducation publique à Québec.

Le gouvernement Charest avait imposé une première tranche de compressions de 170 millions en 2011, à laquelle s'est ajouté un deuxième effort de 150 millions dans le dernier budget. « Ce n'est pas sur les 10 milliards de budget de l'éducation qu'on nous demande de faire des coupes, mais sur les 550 millions de l'enveloppe administrative », plaide M^{me} Bouchard. On a fait croire à la population que ces gens-là sont des brasseurs de papier, alors que ce sont des gens qui s'occupent d'organiser le transport, qui gèrent des conventions collectives, qui font les paies de nos milliers d'employés, qui organisent les services éducatifs, gèrent l'inscription, l'informatique et réparent les écoles. »

Les commissions scolaires sont sur la défensive depuis que des partis politiques ont mis au programme leur abolition. Selon la présidente, le réseau est d'ailleurs inondé de demandes d'accès à l'information sur ses dépenses.

« On a des demandes d'accès pour savoir si on a demandé à quelqu'un d'aller nous représenter dans un salon funéraire, combien ça a coûté en kilométrage... Moi je suis tannée de ça, dit-elle. C'est incroyable, à la CSDM [Commission scolaire de Montréal], ils ont une personne à temps plein qui s'occupe de ça. Ça vous donne une idée! »

La Fédération ne compte pas moins de 4000 employés répartis dans 60 commissions scolaires francophones. Plusieurs centaines de ses membres étaient réunis au Centre des congrès de Québec pour un sommet sur l'éducation publique.

Les organisateurs avaient invité des jeunes à commenter les échanges. Le père du système d'éducation, Paul Gérin-Lajoie, et la jeune Léa Clermont-Dion — qui milite pour une meilleure image des femmes dans les médias notamment — coprésidaient l'événement.

Des carrés rouges aux enfants?

Tout avait été mis en œuvre pour écarter les sujets désagréables des coupes et du projet qu'ont certains d'abolir les commissions scolaires, mais ces enjeux ont souvent été rappelés.

Lors d'une plénière, un participant s'est présenté au micro pour dire qu'au rythme où allaient les compressions, il ne faudrait pas se surprendre de voir « nos enfants avec un petit carré rouge à l'automne ».

D'autres sont venus dire qu'il vaudrait mieux couper dans les subventions aux écoles privées que dans le réseau public. « On est la seule province au monde qui subventionne autant son réseau privé! » a lancé la directrice de la Fédération, Pâquerette Gagnon.

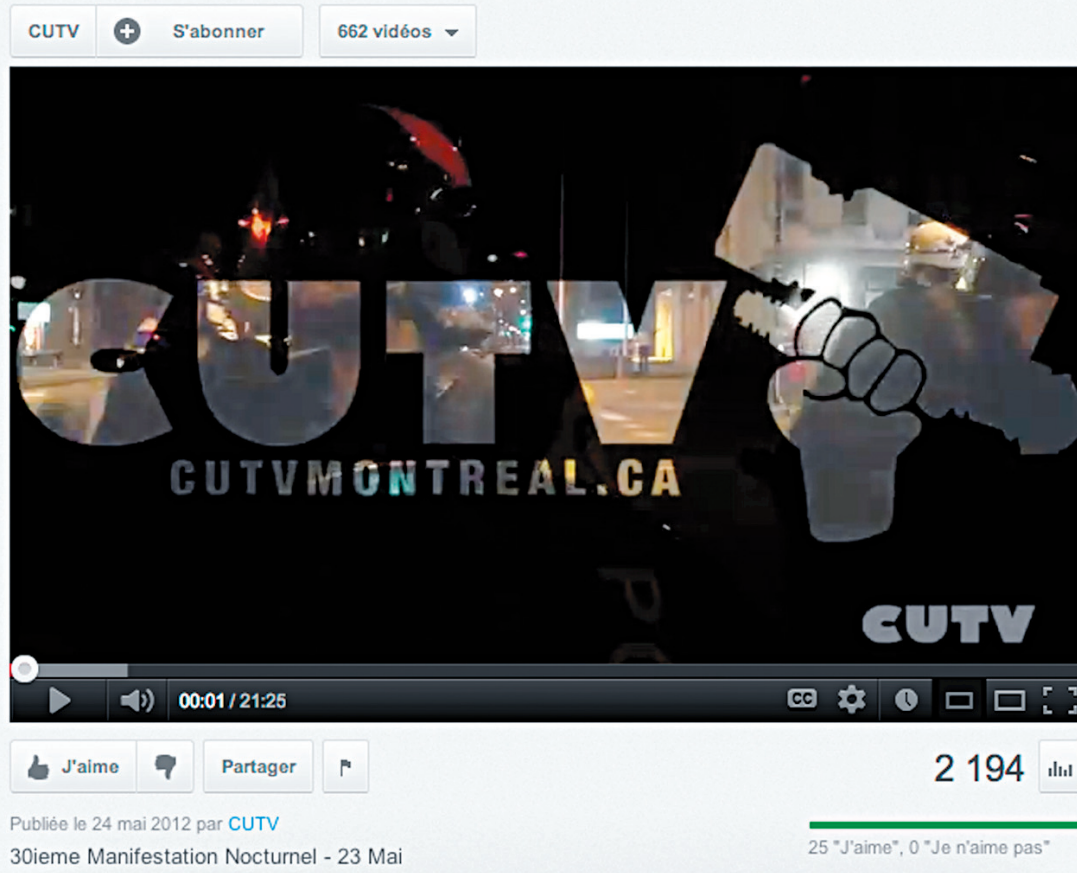
Ironiquement, l'un des défenseurs les plus acharnés du réseau public est venu mettre des bâtons sur l'économie qui pourrait être réalisée en coupant là. En cessant de subventionner les écoles privées, on pousse vers le public la moitié de leurs élèves, mais cela entraîne des coûts, observe Réjean Parent de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). « Ils vont coûter plus cher parce qu'on va les subventionner à 100% plutôt qu'à 60% », dit-il.

La CSQ dénonçait par ailleurs les compressions imposées aux commissions scolaires hier. Dans un communiqué, elle dit appréhender « l'impact évident qu'elles auront sur les services aux élèves » et donne des exemples comme celui de la Commission scolaire de Laval, où l'on prévoit l'abolition « d'au moins 50 postes, principalement des techniciens en éducation spécialisée ».

La CSQ cite aussi en exemple la disparition de 40 postes d'enseignants à la commission scolaire Marie-Victorin, les fermetures de classe pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à Jonquière et l'abolition de 13 postes d'enseignants au Lac-Saint-Jean.

Le Devoir

30ième Manifestation Nocturnel - 23 Mai



Malgré la controverse qui l'entoure, CUTV est probablement le média communautaire qui a bénéficié de la plus grande visibilité depuis le début du conflit. Ses images ont été réutilisées — souvent sans crédit ni rémunération — par des chaînes comme CBC, CTV, TVA, LCN, Al-Jazeera et CNN.

Le printemps québécois
vu par les médias étudiants

La presse estudiantine est devenue un témoin important du mouvement social qui secoue le Québec

RAPHAËL
DALLAIRE FERLAND

Après avoir tiré sur un manifestant avec un fusil à balles de caoutchouc, un policier de la SPVM s'écrie : « Tiens! Dans les fesses, mon calisse. » Cette scène, reprise par TVA et vue à plus de 220 000 reprises sur YouTube, a été saisie par Nicolas Quiazua, jeune journaliste étudiant et rédacteur en chef du journal *Le Délit* à l'Université McGill. Cette séquence n'est qu'un exemple parmi une foule de vidéos devenues virales sur les réseaux sociaux et qui ont été réutilisées par les grandes chaînes de télévision du Québec et d'ailleurs.

Selon Jean-Hugues Roy, qui enseigne le journalisme à l'Université du Québec à Montréal, « la grande différence [d'avec les médias traditionnels], c'est qu'ils font partie intégrante du conflit. [...] Les médias étudiants couvrent plus finement, plus profondément le conflit étudiant parce qu'ils sont dedans tous les jours. » Ils le font aussi depuis plus longtemps : alors que les grands médias se sont braqués sur la crise actuelle depuis que les étudiants ont pris la rue pour la première fois, le 10 novembre dernier, la presse estudiantine, qui n'a jamais cessé de suivre le dossier de l'éducation depuis la dernière grève étudiante en 2005, a intensifié sa couverture à la suite des premières rumeurs d'une hausse des droits de scolarité en février 2010.

Elle s'est vite affirmée comme un précieux outil de communication. Lors des votes de grève en février et mars derniers, « la communication entre les associations et envers leurs membres était devenue un peu déficiente », dit Catherine Lévesque, du *Montréal Campus*. Le périodique de l'UQAM a pallié cette lacune en rapportant, souvent en temps réel, les résultats des votes des assemblées générales et départementales.

Ce dialogue avec la communauté estudiantine confère aux médias étudiants un rôle d'informateur clé auprès des journalistes professionnels. « Les gens nous envoient des tweets, des courriels et des textos, ils nous disent tout ce qui se passe », explique Chico Peres, directeur de la production pour CUTV, la chaîne de télévision de l'Université Concordia. « C'est un travail communautaire fort. »

Cet engagement à la cause étudiante pose la question de la neutralité journalistique. Si plusieurs journaux, tels que *Le Délit* et *Impact Campus*, font un effort conscient pour couvrir

le mouvement étudiant sans parti pris, d'autres se présentent comme des journaux de combat. À la veille de la manifestation du 10 novembre 2011, le *McGill Daily* et *The Link* ont écrit un éditorial exprimant leur solidarité à la cause : « Cette semaine, encore une fois, nous joignons nos forces alors que les étudiants du Québec vont écrire leur histoire dans le long combat qu'est la lutte pour l'accès à l'éducation. »

Le cas CUTV

Ces médias engagés descendent dans la rue à la fois comme manifestants et comme journalistes. Lorsque l'équipe de CUTV est prise en souricière par l'escouade antiémeute durant la manifestation nocturne du 23 mai, le directeur de la programmation, Laith Marouf, s'adresse au micro à l'équipe d'intervention : « Le jour viendra où vous serez tous entraînés en justice. [...] Vous savez que le monde entier vous regarde et vous donnez une mauvaise image de Montréal, du Québec et de toute la force policière. »

Selon Chico Peres, les membres n'ont aucune position éditoriale à respecter, mais jouissent plutôt d'une entière liberté d'opinion : « Lorsque tu vois un policier battre un enfant, tu dois dire quelque chose. [...] Nous n'avons pas de programme, comme certains le pensent, nous sommes simplement des êtres humains qui réagissent à ce qu'ils voient. »

Cette même réactivité mine la réputation de CUTV auprès du reste de la presse estudiantine, à cause de l'image radicale que ses arrestations médiatisées jettent sur le journalisme étudiant.

« CUTV m'a donné beaucoup d'ouvrage. Ils se proclament eux-mêmes le réseau de la révolution! », dit le sergent Ian Lafrenière. Le porte-parole du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) déplore les fausses rumeurs véhiculées par la station de Concordia à propos des policiers.

Malgré la controverse qui l'entoure, CUTV est probablement le média communautaire qui a bénéficié de la plus grande visibilité depuis le début du conflit. Ses images ont été réutilisées — souvent sans crédit ni rémunération — par des chaînes comme CBC, CTV, TVA, LCN, Al-Jazeera et CNN.

Relations ambiguës avec les policiers

Les rapports entre policiers et journalistes étudiants se sont développés en trois étapes, d'après Nicolas Quiazua. « Au début, les événements étaient durs à couvrir, car les policiers



étaient plus violents. Après quelques semaines, une relation s'est créée, ils ont compris qu'on était là en tant que journalistes. Mais depuis la loi 78, c'est beaucoup plus difficile. Lorsqu'il y a une arrestation de masse, on n'a pas le choix d'être arrêtés. »

Lors de l'émeute de Victoriaville du 4 mai, Quiazua a été arrêté et confiné dans une camionnette avec d'autres journalistes. « Les journalistes professionnels ont été immédiatement libérés. Quant à nous, une relationniste de la SPVM nous a dit qu'ils nous gardaient sous prétexte que nous n'étions pas accrédités par la FPJQ [Fédération des journalistes professionnels du Québec]. » Selon lui, les policiers ont finalement cédé à cause de la pression des sympathisants qui se déchainaient sur les réseaux sociaux.

Ian Lafrenière précise que la montée du journalisme citoyen rend la situation très complexe : « Quelqu'un s'ouvre un site Web et il devient journaliste. Lorsqu'on va dans une foule et qu'on arrête 150 personnes, on se rend compte qu'il y a 150 journalistes. [...] Il faut s'assurer que les gens qui se proclament journalistes ne sont pas manifestants aussi. » Selon lui, les journalistes étudiants utilisent un équipement amateur les rendant difficilement reconnaissables des autres manifestants lors des arrestations.

Malgré ce manque de moyens et du matériel souvent rudimentaire, les médias étudiants font preuve de polyvalence. Durant la marche des casseroles du 24 mai, un automobiliste a accélééré dans la foule en mouvement. Quiazua a accouru vers la scène, filmé la voiture assaillie par les manifestants, photographié la fuite de l'automobiliste, rattrapé celui-ci pour l'interviewer, puis rapporté l'événement sur Twitter.

Lorsqu'il s'abonne au compte Twitter d'un média comme celui du *Délit*, un marcheur est informé en temps réel des possibles interventions policières et des changements de trajet d'une manifestation. En complétant le virage du journalisme 2.0, les médias étudiants se sont placés à l'avant-plan d'une nouvelle manière de s'informer. L'information qu'ils diffusent est partagée exponentiellement sur les réseaux sociaux, où elle ouvre des centaines de milliers d'espaces de discussion.

Si l'on voit chez les leaders étudiants nos futurs politiciens, alors les médias étudiants, qui sont propulsés au cœur d'une mobilisation sans précédent au Québec, et dont les images sont diffusées par des médias de toute la planète, recèlent sûrement nos futurs grands reporters.

Le Devoir

ABAT-JOUR ILLIMITÉS
L A M P S H A D E S

Obtenez 15% de rabais!

Présentez ce coupon au moment d'un achat ou d'une commande d'un abat-jour au prix régulier. Nul autre rabais ne pourra être consenti. (Valable du 2 juin au 1^{er} septembre 2012)

- Plus de 5,000 abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

4875, Jean-Talou Ouest, Montréal (près de Décarie)
(514) 344-8555 | 1(866) 747-8555 | www.abatjourillimites.ca

Papeterie
Casse - Noisette

« L'avenir, c'est à vous de l'écrire »

Agendas, papeteries fines, cartes,
plumes et stylos, albums de photos,
articles de bureau, sceaux,
cires à cacheter, etc.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30

ACTUALITÉS

Le silence numérique du gouvernement aurait empiré la crise

FABIEN DEGLISE
à Lévis

La dégradation du climat social, en marge du conflit étudiant sur la hausse des droits de scolarité, aurait été induite en partie par le silence du gouvernement de Jean Charest dans les nouveaux espaces numériques de communication. C'est en tout cas ce que pense le député libéral Henri-François Gauthrin, spécialiste des questions de démocratie 2.0 dans l'équipe du premier ministre et auteur d'un récent rapport sur la gouvernance au temps du numérique.

« Des forums de discussion en ligne et dans les réseaux sociaux, autant sur la question du Plan Nord [plan gouvernemental visant à stimuler l'activité économique et l'exploitation des ressources naturelles dans le Grand Nord] que sur celle de l'augmentation des frais de scolarité, on aurait dû faire ça », a résumé hier à Lévis le député. C'était lors du congrès annuel de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) où il était invité à prendre la parole. « Cela aurait évité bien des débordements. »

Prendre sa place

Mandaté par Jean Charest pour réfléchir sur l'inscription du rôle de l'Etat dans un contexte social et technologique en mutation, M. Gauthrin estime que l'administration publique comme l'appareil gouvernemental devraient rapidement prendre leur place dans les univers numériques pour stimuler la participation citoyenne, mais aussi pour en-

trer en conversation avec les citoyens.

Dans son rapport, rendu public au début du mois de mai, le député libéral recommandait d'ailleurs à Québec d'investir ces espaces numériques afin de donner vie à « des espaces de débats autour [des] grands projets [du gouvernement] ». M. Gauthrin évoque également la création d'un « forum citoyen de dialogue » administré par « le Secrétariat à la communication gouvernementale » afin de mieux communiquer avec les Québécois en allant là où ils se trouvent désormais de plus en plus : en ligne.

Gestion déficiente

Dans les dernières semaines, plusieurs observateurs de la scène numérique ont, tout comme M. Gauthrin hier, déploré la gestion déficiente de la communication par le gouvernement dans les réseaux sociaux et autres lieux d'échange en format 2.0, et ce, en comparaison aux mouvements étudiants et citoyens.

Soulignons que sur Twitter, la dernière intervention de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, remonte au 15 mai dernier et se résume à un message confirmant en quelques caractères qu'il s'agit bien de « son compte Twitter officiel ». Sans plus. La mise au point visait à se distinguer d'un compte faussement attribué à la ministre qui, lui, est toujours en activité. Ironiquement, ce faux a été également plus actif depuis le début du conflit que le vrai.

Le Devoir

HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ

Jack Lang dénonce une mesure « injuste » et « violente »

CHRISTIAN RIOUX
Correspondant à Paris

L'ancien ministre français de l'Éducation et de la Culture Jack Lang a dénoncé hier la hausse des droits de scolarité et apporté son soutien au combat des étudiants québécois. Selon l'ancien ministre de François Mitterrand, qui demeure l'une des personnalités politiques les plus populaires de France, cette hausse est une mesure injuste et violente.

« J'aime beaucoup le Québec. C'est un pays qui a fait tellement de choses pour la langue française et pour la culture. Pour moi, c'est un pays de grande civilisation. Je suis d'autant plus étonné que le gouvernement du Québec ait pris une décision aussi injuste à l'égard des étudiants. Imposer des droits d'inscription aussi élevés, c'est une mesure presque violente. »

L'ancien ministre socialiste, joint hier dans les Vosges, s'en prend aussi à la loi 78 qui limite le droit de manifester. « Le Québec est un pays de liberté. Je ne peux pas comprendre que des mesures répressives aussi draconiennes soient prises contre les étudiants et contre les manifestants. Il semble qu'il y ait aussi eu parfois des actes un peu durs de la part des forces de l'ordre vis-à-vis des étudiants. C'est attristant et je me sens totalement solidaire des étudiants. »

L'ancien ministre de l'Éducation affirme que, lorsqu'il était

ministre, jamais il n'aurait adopté de telles mesures. « Je considère que l'on doit favoriser autant que possible l'égalité d'accès au savoir quelle que soit l'origine sociale au lieu d'établir des discriminations par l'argent. » Il se dit d'autant plus déçu que, jusque-là, dit-il, le Québec s'était démarqué du modèle américain. « Ce n'était pas la philosophie du Québec, quels qu'aient été les gouvernements. Dans le passé, le Québec avait mené des politiques exemplaires en matière d'accès à la culture, à l'école, à l'université. Il avait réussi à sauvegarder une identité en Amérique. Il était un modèle de résistance culturelle, intellectuelle et politique. Quand on est un ami du Québec, on est vraiment attristé. »

Lorsqu'on lui demande où il trouverait l'argent pour financer les universités, il répond que « c'est un choix politique, un choix de société. Si l'école, l'université et le savoir sont la base d'une société, il faut un effort national, collectif et assurer l'égalité d'accès des élèves et des familles ». Fin connaisseur du Québec, l'ancien ministre semblait à la fois étonné et attristé des événements récents. « Je soutiens les étudiants québécois. Il faut tout faire pour trouver un compromis. J'espère que le gouvernement va entrer dans une vraie négociation avec les étudiants », dit-il.

Le Devoir

Être jeune et faire de la politique autrement

Le mouvement étudiant actuel pourrait-il avoir un impact sur la vie politique québécoise ?

CAROLINE MONTPETIT

Tous les observateurs de la jeunesse québécoise et internationale des dernières années l'ont remarqué : les jeunes participent peu aux pratiques politiques traditionnelles : scrutins, adhésion à un parti, etc.

Devant un tel constat, une question se pose : le mouvement étudiant actuel, qui déferle dans les rues de Montréal contre la hausse des droits de scolarité et contre la loi 78, pourrait-il avoir un impact sur la vie politique québécoise ?

« Les jeunes ne se sentent pas écoutés par la classe politique, et ils n'ont pas un poids démographique énorme », relève Nicole Gallant, chercheuse de l'INRS qui a fait une enquête sur l'engagement politique des jeunes en 2011. « Mais le mouvement actuel pourrait les sensibiliser à l'importance » d'emprunter des canaux d'action plus traditionnels, relève-t-elle.

Dans le cadre de son enquête, Nicole Gallant a déterminé les voies de participation politique favorisées par les jeunes d'aujourd'hui. Ces jeunes ont tendance à s'engager dans des associations plus caritatives que politiques. Leur engagement passe souvent par des pratiques individuelles qui rejoignent des intérêts collectifs : faire du compost, par exemple, ou faire du bénévolat. De façon générale, ils se mobilisent autour de trois grandes causes : la cause étudiante sous toutes ses formes, l'environnement et la solidarité humaine. Alors que les militants de Mai 68 criaient « l'avenir nous appartient », les étudiants d'aujourd'hui voient devant eux un



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Manifestation monstre à l'occasion du Jour de la Terre. De façon générale, les jeunes se mobilisent autour de trois grandes causes : la cause étudiante sous toutes ses formes, l'environnement et la solidarité humaine.

futur glauque, un environnement menacé, une économie déséquilibrée, note-t-elle.

Mais, selon M^{me} Gallant, ces formes d'engagement n'excluent pas nécessairement l'engagement politique. « Le mouvement de mai 1968 a bien fourni les rangs du premier gouvernement Lévesque ! » note-t-elle. Mais elle ajoute : « On n'a pas besoin que les 200 000 manifestants s'engagent. Il suffit qu'il y en ait quelques-uns et que ça suscite des vocations. »

Cynisme

Reste que Raymond Hudon, professeur de sciences politiques à l'Université La-

val, qui s'est aussi beaucoup penché sur la question de l'engagement politique des jeunes, est nettement moins optimiste. Comme d'autres, Raymond Hudon relève que le Québec est l'un des endroits où « le cynisme envers la chose politique est le plus accentué » dans l'ensemble de la population, mais en particulier chez les jeunes. M. Hudon met un bémol au discours de ceux, dont Jacques Parizeau, qui voient dans les manifestations étudiantes « le réveil d'une génération ». « Il y a toute une différence entre ce qu'on voit maintenant et une participation électorale ou un

engagement au sein des partis politiques », dit-il.

À cet égard, Raymond Hudon évoque l'Égypte où, malgré les manifestations importantes de la dernière année, la scène politique voit désormais s'affronter un candidat islamiste et un représentant de l'ancien régime.

Quant à savoir s'ils votent et s'engagent, vers quel parti se dirigeront les jeunes manifestants d'aujourd'hui ? « Je ne sais pas et je ne me risquerais pas à faire des pronostics là-dessus. Mais le vote risque d'être divisé », risque Nicole Gallant.

Le Devoir

Il aura fallu au gouvernement Charest :

Plus de deux ans pour dire oui à une commission d'enquête sur la corruption et la collusion dans l'industrie de la construction

Moins de 24 heures pour adopter une loi qui porte atteinte aux libertés civiles et qui menace notre démocratie

Le Québec mérite mieux !



LOI 78

ENJEUX

SECTION SPÉCIALE • LE DEVOIR, LES SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 JUIN 2012

« Nous avons respecté la loi, tout en la contestant »

CLAUDE LAFLEUR

Lundi soir dernier, de 700 à 800 juristes ont défilé l'imaginaire en défilant en toge et en silence dans les rues du centre-ville, s'élevant contre l'abus de pouvoir que représente selon eux la loi 78. « C'est un moment que je n'oublierai jamais et je sais que la plupart de mes confrères et consœurs qui étaient là ne l'oublieront pas non plus », déclare M^e Rémi Bourget, l'un des organisateurs de la marche. « Et quelle semaine ce fut ensuite! », ajoute-t-il en riant.

Les organisateurs voulant conférer un caractère solennel à leur protestation, ils avaient décidé de marcher en silence. « Ce qui n'a pas été facile, de révéler M^e Bourget, puisque les gens dans les rues nous applaudissaient et voulaient nous parler. Mais nous sommes demeurés silencieux... jusqu'à ce qu'on arrive à la place Émilie-Gamelin. Là, on a été accueillis par un tonnerre d'applaudissements et tout un tintamarre, dans une ambiance électrisante! »

La marche avait deux objectifs: faire part des inquiétudes des juristes quant au contenu de la loi 78, « qui, selon nous, brime les libertés fondamentales », ainsi que faire valoir « notre désarroi » devant une perte de confiance prévisible de la part des citoyens à l'endroit de nos institutions.

Dès le départ, M^e Bourget était très conscient des risques que prenaient maints juristes en menant une telle dénonciation publique. « Je dirais que les craintes que certains entretenaient se sont concrétisées », dit-il.

« Il n'y a pas de conséquences pour moi puisque je suis avocat en pratique privée, précise-t-il. Par contre, mon confrère Fran-

çois Desroches, avocat à la SAAQ, a été directement visé par les commentaires du ministre Moreau. Puisqu'il y a une enquête administrative en cours, par respect pour François, je ne veux pas commenter sa situation, mais disons que ça vient simplement démontrer tout le courage que ça prenait pour certains avocats de descendre dans la rue! »

Rémi Bourget insiste sur le fait que notre système de justice se fonde sur la primauté du droit. Il est par conséquent essentiel pour les juristes de montrer que la loi 78 doit être respectée, tout en demandant qu'elle soit déclarée inconstitutionnelle. « Notre marche est peut-être la seule manifestation à avoir été à 100% légale depuis l'adoption de la loi 78, lance l'avocat. Nous avons respecté l'itinéraire qu'on avait fourni huit heures d'avance à la police. C'était fondamental pour nous. »

Au Québec, on a la chance d'avoir une constitution basée sur la primauté du droit, insiste-t-il. « Donc, lorsqu'il y a des lois qui contiennent des abus de pouvoir, on peut les faire déclarer inconstitutionnelles. Mais la façon de faire, c'est devant les tribunaux — et non en les bafouant dans la rue. Avec notre marche, nous avons respecté la loi, tout en la contestant. »

Cette marche silencieuse par des centaines de juristes a fait sensation à travers le monde. « J'ai été contacté par différents groupes, notamment par des défenseurs des droits civils dans d'autres pays, raconte M^e Bourget. Ils ont demandé à nous rencontrer... On verra ce que cela peut donner, mais disons que notre démarche a eu des échos à travers le monde », conclut-il avec satisfaction.

Collaborateur
Le Devoir

Printemps 1972. Les trois grandes centrales syndicales, soit la FTQ, la CSN et la CEQ, font front commun pour réclamer de meilleures conditions salariales. Le gouvernement de Robert Bourassa adopte une loi spéciale pour forcer le retour au travail des quelque 200 000 grévistes.

LOIS SPÉCIALES

Du « cadenas » aux casseroles

Le Québec a été frappé par d'innombrables lois spéciales depuis 75 ans

En 1937, Duplessis devient le père de la loi du cadenas relative à la propagande communiste. Aujourd'hui, un « péril » rouge d'une autre nature menacerait insidieusement le Québec. Plus tard, dans les années 1970, la Loi sur les mesures de guerre stigmatise le peuple québécois. Et pendant ce temps, jusqu'à nos jours et à l'adoption de la 78, il y a toute une kyrielle de lois spéciales qui sont adoptées; elles découlent dans la plupart des cas de situations conflictuelles dans le monde du travail sur lesquelles tranche le législateur.

RÉGINALD HARVEY

L'historique loi du cadenas vise à mettre un terme aux activités communistes que tente de réprimer le premier ministre de l'Union nationale en des temps plutôt noirs; la Cour suprême du pays en réglera le sort en 1957: huit juges contre un déclarent que la loi de la province de Québec intitulée *Loi protégeant la province contre la propagande communiste*, mieux connue sous le nom de « loi de cadenas », dépasse dans son ensemble la juridiction du Parlement.

En 1970 survient la Crise d'octobre. À la suite de la demande du premier ministre du Québec, Robert Bourassa, et du maire de Montréal, Jean Drapeau, le gouvernement libéral de Trudeau fait adopter la Loi sur les mesures de guerre pour enrayer la crainte d'une insurrection appréhendée de la part du Front de libération du Québec (FLQ). Quelque 8000 soldats prennent pied au Québec et les forces de

l'ordre disposent de pouvoirs hors du commun, dont celui de se livrer à des perquisitions ou à des arrestations sans mandat, qui se multiplient.

Pour le reste, les lois spéciales relèvent majoritairement de conflits de travail plus ou moins perturbants pour la société; « voilà ce qu'elles ont en commun », constate le professeur d'histoire de l'Université de Montréal Jacques Rouillard, qui est un spécialiste de la vie syndicale québécoise.

En 1949 tout d'abord, les quelque 2000 mineurs d'Asbestos sont en arrêt de travail et subissent la présence de briseurs de grève; le climat est pourri, la violence s'installe et Duplessis s'appuie pour mater les travailleurs sur l'article 94 de la Loi sur l'émeute qui, une fois invoqué, stipule que tout rassemblement où il y aurait plus de deux personnes peut être dispersé et que les personnes qui refuseraient d'obéir aux autorités policières peuvent être arrêtées; 200 arrestations seront effectuées pendant

les quelque 60 heures durant lesquelles cette mesure légale sera en vigueur.

Le professeur signale une constante dans la façon de légiférer: « Des lois spéciales de retour au travail des syndiqués dans des situations conflictuelles, il y en a eu plusieurs dans notre histoire, notamment dans le secteur public. En 1972, c'est la première négociation du front commun de la fonction publique et des injonctions sont demandées contre les grévistes par le gouvernement de Robert Bourassa; c'est à ce moment que les trois dirigeants syndicaux, Louis Laberge (FTQ), Marcel Pepin (CSN) et Yvon Charbonneau (CEQ), leur suggèrent de ne pas respecter celles-ci. Plus tard, ils seront emprisonnés pour cette raison-là, mais les employés retournent au travail. »

Finalement, les quatre rondes de négociation qui se dérouleront entre le gouvernement et ses travailleurs regroupés en front commun se solderont par l'adoption et la mise en application de lois d'exception, entre 1972 et 1983.

M. Rouillard examine les conséquences de la loi 111 qui apparaît alors: « Elle est très sévère et est dirigée contre les enseignants qui vont se retrouver dans une grève illégale en 1983 sous l'administration Lévesque. C'est la mesure légale la plus rigoureuse dans l'histoire du syndicalisme québécois qui est alors adoptée par le gouvernement péquiste: elle force le retour au travail sous peine de congédiements collectifs discrétionnaires, elle menace de perte d'ancienneté et de suspension des droits syndicaux. Plus encore, afin de rendre efficiente cette loi, l'État suspend dans ce cas l'application de la Charte des droits et libertés. »

En 1986, la loi 160 est votée dans le but d'assurer le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux; la Cour d'appel du Québec en confirmera la validité en 1998 pendant que les infirmières en subiraient les conséquences lors de leurs grèves de 1989 et de 1999: « Elle est d'une sévérité inégalée pour faire respecter les services

dans les établissements de santé. Les sanctions sont encore plus rigoureuses que celles de la loi 111 de 1983. Elle viendra mettre fin dans l'ensemble du réseau à une série de grèves rotatives défilant une autre loi. »

Il est évidemment impossible de passer sous silence les deux grèves des infirmières: « En plus de la loi 160, en 1999 elles subiront les conséquences désastreuses de la nouvelle loi 72. Malgré tout, elles ont gagné à ce terrain dans chacune des deux occasions bien que les fédérations d'infirmières ont été obligées de subir des pénalités énormes, notamment sur le plan financier, lors de la grève générale illimitée défilant pour la deuxième fois le pouvoir législatif. »

En fait, en jouant les durs avec ces professionnelles, le gouvernement en viendra plus aisément à une entente plus tard avec ses autres employés du front commun; le spectre des lois spéciales pèse lourd dans la balance: « Les infirmières subissent 12 millions de dollars en pertes salariales, doivent payer près de 500 000 \$ en amendes et autres pénalités découlant des deux lois d'exception. »

À la suite de quoi, Jacques Rouillard n'a d'autre choix que de constater que les syndicats défilent de moins en moins la loi, eux qui ont été les principales victimes des foudres légales en posant des gestes plus ou moins délinquants dans le courant de l'histoire. Et il en vient à la loi 78, sur laquelle il pose cette vision critique: « Elle a pénalisé les organisations collectives discrétionnaires, elle menace de perte d'ancienneté et de suspension des droits syndicaux. Plus encore, afin de rendre efficiente cette loi, l'État suspend dans ce cas l'application de la Charte des droits et libertés. »

« Elle est d'une sévérité inégalée pour faire respecter les services

Collaborateur
Le Devoir

Des centaines de juristes ont pris la rue lundi dernier pour dénoncer la loi 78.

M. Charest, on est plus que 50

29 000 membres en faveur du droit d'association

APTS Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux

www.apsq.com
info@apsq.com

Agente de relations humaines Technicienne médicale
Technologue en radio-oncologie Technologue en radiologie
Technicien en soins Ergothérapeute Physiothérapeute
Hygiéniste dentaire Psychologue Travailleur social
Pneumologue Technicienne en diététique
Cytologiste Archiviste médicale
Technicien en électrophysiologie médicale
Thérapeute en réadaptation physique
Éducatrice Travailleur communautaire
Technicienne en assistance sociale Orthophoniste Audiologiste
Technicien en diététique Diététiste-nutritionniste
Technicienne en génie bio-médical Technicien en hygiène du travail
Technicien en éducation spécialisée
Technologue en radiodiagnostic

FESTIVAL
DES SOLIDARITÉS

➤ Samedi 9 juin
de 11 à 23 h

ÉCOLE LE PLATEAU
3710, rue Calixa Lavallée, Montréal

CONFÉRENCES • MUSIQUE •
KIOSQUES, ETC. • ENTRÉE GRATUITE

514 982-6635 / www.alternatives.ca

**PRINTEMPS ÉRABLE ET
DÉMOCRATIE CITOYENNE :**



**On n'a pas fini de se
faire entendre!**

Alternatives
La solidarité en action

LOI 78

LIBERTÉS CIVILES

Pour le droit de manifester

« Une société démocratique est beaucoup plus difficile à gérer qu'une dictature »

« On préfère, en théorie, qu'il y ait dix personnes coupables en liberté plutôt qu'une personne innocente condamnée à tort. En théorie, du moins... » L'Association canadienne des libertés civiles réagit à la loi spéciale.

CLAUDE LAFLEUR

L'Association canadienne des libertés civiles (ACLC) dénonce vertement la loi 78 encadrant la liberté de manifester, de même que la loi montréalaise qui interdit le port du masque lors des manifestations. « Ce que nous reprochons le plus à la loi 78, c'est qu'elle est arbitraire dans sa portée, déclare Nathalie Des Rosiers, avocate générale pour l'ACLC. Sa portée est trop étendue pour être justifiée comme une limitation raisonnable à la liberté d'association, à la liberté de manifester paisiblement et à la liberté d'expression. » Les mêmes reproches peuvent être faits à la loi municipale récemment adoptée.

Pour l'organisme, il importe avant tout de préserver la présomption d'innocence, c'est-à-dire qu'on ne peut accuser quelqu'un pour des gestes qu'il n'a pas encore commis. « Même si on sait que quelqu'un boit trop depuis des années, on ne peut l'arrêter le samedi dès 5h, avant qu'il ait bu, lance M^e Des Rosiers. Ce n'est pas comme cela que ça fonctionne dans une société libre! »

L'association dénonce ainsi le fait que les policiers aient le pouvoir de décider unilatéralement si l'itinéraire d'une manifestation ou si le lieu proposé comportent des risques graves pour la sécurité publique. « Ces exigences touchant les avis préalables sont larges, vagues et dans la plupart de leurs applications n'ont aucun lien rationnel avec le fait d'assurer l'accès aux établissements postsecondaires, dénonce-t-on.

On n'y trouve aucune définition du terme « manifestation », ce qui confère aux policiers et aux fonctionnaires gouvernementaux une grande latitude pour déterminer à quel moment les avis préalables à donner s'appliquent ou ne s'appliquent pas. »

« Nous, à l'Association canadienne des libertés civiles, nous nous inquiétons beaucoup des pouvoirs arbitraires accordés aux policiers... comme on l'a vu au G20 à Toronto il y a deux ans, relate l'avocate. Nous croyons que la loi de la Ville de Montréal [interdisant le port du masque] ne fonctionnera pas non plus puisqu'elle est tout aussi arbitraire et trop étendue: sa portée est trop large. À mon avis, à long terme, ce ne sera pas la solution. »

L'ACLC est un organisme sans but lucratif fondé en 1964 afin de promouvoir le respect des droits de la personne et des libertés civiles et, au besoin, de protéger les droits et libertés individuelles devant les tribunaux. Elle fait d'ailleurs partie de l'effort de contestation entrepris devant les tribunaux à l'encontre des récentes lois.

« Il importe de se rappeler qu'il est possible pour un gouvernement d'imposer à toute liberté des limites raisonnables et justifiables dans une société libre et démocratique, y compris à la liberté de manifester paisiblement, rappelle Nathalie Des Rosiers. Toutefois, dans le contexte actuel, il aurait fallu proposer des mesures plus restrictives. L'approche du gouvernement aurait dû être semblable à ce qui se fait lorsque, par exemple, il s'agit d'assurer des services essentiels dans un contexte de grève. »



L'Association canadienne des libertés civiles dénonce la loi 78 encadrant la liberté de manifester, de même que le règlement de la Ville de Montréal interdisant le port du masque lors des manifestations.

Selon l'ACLC, il est donc abusif d'accorder d'emblée un pouvoir discrétionnaire aux policiers « dans la mesure où on se doit de présumer qu'une manifestation sera paisible jusqu'à ce qu'il y ait un problème », nuance l'avocate. Et au moment où la situation dégénère, elle considère que « ça devient un problème de gestion par les services policiers, plutôt que de vouloir prévenir en empêchant toute manifestation ». Rappelant toutefois qu'« il n'y a pas de droit constitutionnel de lancer des roches dans les vitres », M^e Des Rosiers considère que les policiers ont alors le devoir et les moyens d'intervenir face aux casseurs.

« Nous considérons que les policiers disposent des outils légaux nécessaires pour intervenir, dit-elle. Lorsqu'il y a de la violence,

ils ont toutes sortes d'outils d'enquête pour intervenir et arrêter ceux qui commettent la violence, et non pas les manifestants paisibles tout autour. »

Tolérance et abus

Pour l'Association canadienne des libertés civiles, il est nettement préférable d'éviter le recours à des lois trop vastes et trop sévères. Elle rappelle que « dans une société démocratique, on préfère, en théorie, qu'il y ait dix personnes coupables en liberté plutôt qu'une personne innocente condamnée injustement! Mais, s'empresse-t-elle d'ajouter, ça, c'est un peu de la théorie puisque, en pratique, les gens n'ont souvent pas ce niveau de tolérance. » Pour plusieurs, la loi et l'ordre devraient primer avant tout. Par contre, « on doit

s'attendre à ce que, dans une société qui valorise la liberté de manifester paisiblement, il y aura à l'occasion du grabuge, ce qui demandera un processus d'enquêtes policières minutieux. »

On devrait même faire preuve de tolérance envers les manifestations dont on sait d'avance qu'elles risquent fort de dégénérer, telle celle contre la violence policière qui survient chaque printemps. « J'étais observatrice lors de la manifestation du 15 mars dernier, rapporte Nathalie Des Rosiers. Selon moi, et je ne veux en aucun cas minimiser les abus qui ont été commis en fin de soirée, mais je note toutefois que les policiers ont très rapidement déclaré l'assemblée illégale. »

Pour elle, malgré tout, le droit de manifester librement

doit primer certains « inconvénients ». « Vous savez, la présomption d'innocence, ça existe, et on ne peut pas présumer que les gens vont mal faire, insiste M^e Des Rosiers. Il faut gérer les risques, attendre qu'il y ait vraiment un risque à la personne pour autrui avant d'intervenir. C'est ce que veut dire la présomption d'innocence; on doit attendre que, de fait, la personne ait commis un acte criminel, puis obtenir la preuve pour le démontrer. »

« Il est vrai que tout cela est compliqué, dit-elle. Eh oui! Une société démocratique, c'est beaucoup plus difficile à gérer qu'une dictature... mais les avantages sont également là! »

Collaborateur
Le Devoir

Ras-la-casseroles!

Le Québec se réveille grâce à sa jeunesse

SCFP



Syndicat canadien de la fonction publique



scfp.qc.ca
@SCFPQuebecInfos
SCFP-Québec Infos



LIBERTÉ D'EXPRESSION ET
DROIT D'ASSOCIATION :
LA PAROLE CITOYENNE DANS LA RUE
AU NOM DE LA DÉMOCRATIE!

fiq 25 ANS
FIÈRE ET ENGAGÉE.
À VOTRE SANTÉ!

INFIRMIÈRES | INFIRMIÈRES AUXILIAIRES | INHALOTHÉRAPEUTES | PERFUSIONNISTES

www.fiqsante.qc.ca

ACTUALITÉS

SACRES

SUITE DE LA PAGE 1

documentaire *Taire des hommes*, sur le lundi de la matraque de 1968, Jacques Lanctôt s'étonnait d'ailleurs du langage peu chrétien des policiers. « *Le sacre s'est démocratisé après la Révolution tranquille. [Le groupe d'humoristes] Les Cyniques ont été les premiers à utiliser des sacres dans leurs shows, qui n'étaient, pour cette raison, pas diffusés à la radio ni à la télévision* », poursuit M^{me} Vincent.

Ce serait la première fois au Québec qu'on trouve les sacres si nombreux sur la place publique. « *Les voir autant, en grosses lettres, on n'est pas habitué. On continue à les utiliser davantage en privé. Sur les pancartes, c'est comme un cri, ça fait sortir le méchant. On exprime la colère avec tous les moyens dont on dispose, et ces moyens relèvent toujours de la transgression.* »

Dominique Garand est spécialiste des polémiques littéraires. « *De la Conquête à aujourd'hui, je n'ai pas trouvé ici beaucoup d'injures équivalentes à ce qu'on peut voir en France, quand Céline traite Sartre de ténia, par exemple. Pierre Falardeau est peut-être celui qui en a joué le plus.* » Le professeur à l'UQAM n'est pas étonné de ce souffle de sacres. « *La manifestation n'est pas un lieu de discussion : c'est un rassemblement où on cherche à créer une énergie, pas une discussion. Ce langage ne conduit pas à la pensée : on y trouve l'émotion,*

l'expression d'une humeur, une volonté, un positionnement. En ce sens, c'est une forme d'engagement. Et il ne faut pas oublier la dimension humoristique, libératrice. C'est rigolo. »

La poésie, toujours comme une scoute prête à varloper la parole, inclut depuis belle lurette sacres et injures à ses vers. Qu'on pense au *Mal au pays* de Gérard Godin, en 1975, qui chute sur « *jéraboires/d'hosties toastées/de sacrements d'étoiles/de crucifixes de calvaires/de trous-de-cul/j'ai mal à mon pays/jusqu'à la fin des temps.* » Ou à l'*Ode à l'ennemi* de Claude Gauvreau, déboulant en un « *cochons de croisseurs/de fréchets de cochons d'huiles de cochons de caimans de ronfleurs de calices de cochons [...]* » quasi interminable.

Aveu d'impuissance

Dans une crise sociale, que signifie le recours à la parole vernaculaire ? « *L'injure est un aveu d'impuissance dans la discussion*, précise Dominique Garand. *Elle peut être symptôme d'une carence d'arguments, d'un déséquilibre dans le rapport de force, d'une agression qui appelle une dénonciation puissante. L'injure signale que la discussion a basculé du côté des rapports de force. Elle est souvent l'arme du faible : le manifeste du Front de libération du Québec injurait Trudeau, et ce dernier pouvait répliquer avec la Loi sur les mesures de guerre en poursuivant son discours paisible.* »

Arme du faible, l'injure ? Ne voit-on pas en boucle sur les réseaux sociaux certains membres des forces policières en tartiner allégrement leurs interventions, à coups « *d'ostie de violence* » et d'antonomasie « *ti-criss d'obèse* » ?

(voir la lettre de Benoît Jutras en page B 5). « *La société doit refuser qu'en position de pouvoir, on injurie le dominé. Le policier ne devrait pas avoir le droit d'utiliser ce type de langage. Ça ajoute à la force du coup de matraque, ou de l'arrestation, et ça le justifie : l'injure fait partie du processus de déshumanisation de l'autre. Une fois qu'on s'est convaincu qu'il est une larve, le débordement est facile. Certains agents de la paix perdent leur fonction. Sur le plan éthique, le fait de préserver une limite langagière pourrait peut-être, en théorie, limiter les dégâts de force physique.* »

Et les manifestants qui sacrent et injurient ? Ils ne sont pas en position de force. Ils sont en colère et ne sont pas entendus. « *Il y a toujours un calcul stratégique dans l'utilisation de l'injure, une question de distance à considérer. Si j'avais à l'époque traité George Bush de trou de cul, ça aurait eu peu d'impact.* » Plus la distance est grande, plus le langage peut gonfler. On peut penser que plus le gouvernement refuse d'entendre le roulis des casseroles, plus la colère risque de s'exprimer par des extrêmes langagiers. Et comme le citoyen qui tape son chaudière n'est pas en dialogue avec Jean Charest, « *la fonction de l'injure se limite à créer une communion dans la haine — on le voit aussi sur Facebook — avec le vague espoir que la communauté détestante s'élargira jusqu'à devenir une réelle menace politique. La crise actuelle démontre qu'un rassemblement de 200 000 personnes et plus n'est même pas suffisant pour ébranler le pouvoir.* »

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

CONFLIT

SUITE DE LA PAGE 1

vrier de l'UQAM propose une tripartition des options. Il distingue une conception dite monarcho-libérale (au pouvoir à Québec comme à Ottawa) et deux postures contestataires : une républicaine, une anarcho-libertaire.

La première philosophie, défendue par le gouvernement, avec un fort écho chez les commentateurs des grands médias, s'alimente au libéralisme classique. Dans ce système, les électeurs délèguent le pouvoir à une élite élue qui acquiert ainsi le droit de gouverner le peuple.

« *Le gouvernement décide en souverain, d'où cette appellation du monarcho-libéralisme*, explique le professeur de sciences politiques. *Bien sûr, on peut contester les décisions et manifester, mais la véritable initiative vient du gouvernement. Et quand on n'est pas content, on change de gouvernement aux prochaines élections.* »

Ce modèle circonscrit le rôle du citoyen-électeur. « *Le peuple en lui-même n'est pas une entité*, poursuit le professeur Chevrier. *Ce sont les individus titulaires de droits qui comptent. La société, elle, demeure très policée et elle est définie par les droits contractuels de tout un chacun. Dans ce portrait, les lieux publics sont faits pour la circulation des voitures, des biens, des personnes, et toute atteinte à cette circulation devient une atteinte aux droits contractuels.* »

La tradition se réclamant du républicanisme remonte jusqu'aux patriotes. Le professeur fait d'ailleurs observer la présence de drapeaux de la Rébellion dans les foules. « *Cette conception dit que le peuple garde ses droits de vigilance, de manifestation, de critique. Il peut s'assembler et faire contrepoids à l'action des élus ou la seconder. Je ne sais pas si les gens pensent à ça en tapant sur leur casserole, mais le lien me semble indéniable.* »

La troisième option, beaucoup plus radicale, nie la représentativité des élus. Le peuple et le pouvoir se confondent alors dans la critique des formes de représentations tradi-

tionnelles. « *Les deux positions contestataires se retrouvent dans les manifestations*, dit M. Chevrier. *On retrouve aussi la division dans les associations étudiantes.* »

L'ascenseur social en panne

Le sociologue Stéphane Kelly, du cégep de Saint-Jérôme, propose sa propre tripartition fondamentale. Les deux premières conceptions se correspondent : lui-même parle plutôt d'une tradition « *libérale-impériale* » (au lieu de monarchique-libérale) et conserve l'idée d'une voie républicaine. Il ajoute une option conservatrice plutôt qu'anarcho-libertaire.

« *Il y a, au Québec, trois cultures politiques*, dit-il. *Il y a la tradition libérale du Montréal impérial, anglophone, connecté sur l'empire américain, qui adhère au libéralisme et regarde le Québec francophone ébahi. Il y a le Québec conservateur, profond, hors Montréal. Il y a un troisième Québec républicain, le Grand Montréal francophone, qui considère que le peuple peut manifester. D'ailleurs, quand on regarde quels cégeps sont encore dans le mouvement, étrangement, on retrouve les circonscriptions derrière Papineau en 1837. Pour moi, ces trois cultures politiques se recristallisent en ce moment.* »

Seulement, cette espèce d'invariant tripolaire s'arrime à des conditions particulières. L'auteur de l'essai *A l'ombre du mur*, sur les « *trajectoires* » de la génération X, imagine une famille typique d'aujourd'hui pour faire comprendre ce qui se passe. Dans ce portrait de groupe, un grand-père né en 1944 a un fils en 1964 qui engendre à son tour en 1994. Or, le premier a pris sa retraite confortable à 56 ans, le second aura de la chance s'il peut arrêter de travailler vers 66 ans et le petit-fils cessera probablement d'occuper des emplois précaires quand il sera trop épuisé...

« *L'ascenseur social est en panne depuis trente ans*, note M. Kelly. *Durant les trente glorieuses, après la Deuxième Guerre mondiale, les individus avaient bon espoir de monter d'un, deux ou trois niveaux. À partir des années 1980, le retour du balancier défavorise les nouvelles générations. Le niveau de vie stagne ou régresse. C'est*

l'impasse et l'adieu au progrès. »

Pour lui, une série de déclassements sociaux expliquent donc les choix des étudiants en grève et des tapseurs de chaudrons. « *La rationalité du gréviste voit la solidarité comme réflexe de survie dans un monde marqué par une insécurité croissante* », résume M. Kelly.

La première dégringolade, la plus évidente, concerne l'économie. « *L'horizon de déclassement se vérifie dans la protection sociale, la sécurité d'emploi, l'accès à la propriété, l'accès aux vacances ou l'épargne, y compris en vue de la retraite.* »

Le deuxième étiolement est disciplinaire. Les étudiants des « *humanités* » (sciences humaines ou sociales, philo, arts, littérature, etc.), portent le carré rouge tandis que les disciplines plus collées au marché du travail, plus utilitaires (les sciences pures, les techniques...), n'ont pas fait grève, ou si peu.

« *La vigueur du mouvement de contestation s'explique aussi par la menace sur ces disciplines. D'ailleurs, les leaders étudiants sont tous ici de cette filière, avec d'excellents dossiers scolaires en plus. Disons que beaucoup d'étudiants sont formés au jugement critique alors que les entreprises réclament autre chose.* »

Le troisième déclassement concerne la famille. Le sociologue observe alors que les jeunes en grève proviennent de parents de la génération X et pour une bonne part d'entre eux de familles « *décomposées* », ce qui ajouterait une couche d'insécurité affective. « *Je ne juge pas : moi-même je suis dans une famille recomposée* », précise le savant.

Il ajoute être resté neutre dans le conflit auprès de ses étudiants. « *Mais je crois que c'est un événement qui va être marquant dans l'histoire du Québec*, conclut Stéphane Kelly. *En terme de mobilisation, on n'a jamais vu ça, même en 1942 au moment des batailles autour de la conscription. Là, on a vu des milliers de personnes dans la rue, soir après soir après soir, pour s'opposer franchement au pouvoir. C'est du jamais vu et il faut être assez prudent pour expliquer un phénomène comme celui-là...* »

Le Devoir

LANGUE

SUITE DE LA PAGE 1

dans des centres commerciaux qui sont fautifs (27 % de non-conformité).

Quant aux statistiques sur la langue de service et d'accueil — le premier bonjour/hello —, elles montrent que le français peut être parlé pratiquement partout (95 % des commerces offrent un service en français), mais pas nécessairement du premier coup. En 2010, 89 % des commerces visités par des enquêteurs inconnus accueillent ainsi leurs clients en français, contre 10 % en anglais. Deux ans plus tard, l'accueil en français a diminué à 74 %... au profit d'un accueil bilingue et anglais (13 % chacun).

Dire bonjour dans les deux langues n'est certes pas interdit par la Charte, note la présidente de l'Office, Louise Marchand. « *Mais ça peut constituer un irritant qui donne l'impression aux gens que Montréal s'anglicise* », dit-elle.

Le sondage réalisé en 2010 touchait de manière plus globale 3500 commerces de l'île de Montréal (dont les 400 qui ont été revisités deux ans plus tard pour préciser les informations relatives au centre-ville). Dans ces commerces de l'île, l'accueil se faisait à 84 % en français, le français était possible comme langue de service dans 96 % des cas et les noms d'entreprises étaient conformes à 83 %.

L'OQLF a observé que l'affichage de tous les messages des commerces (les heures d'ouverture, les annonces de promotions, etc.) était correct dans 72 % des cas... donc non conformes pour plus du quart d'entre eux.

Service français? Bof...

C'est la première fois que l'OQLF mesure aussi précisément l'état des lieux du français dans le Montréal commercial : les comparatifs s'établiront donc à partir de cette enquête. Les données de l'étude ont toutefois déjà le mérite d'éclaircir un tableau qui demeure plus sombre dans la perception des Montréalais.

Deux sondages téléphoniques commandés en parallèle par l'Office auprès d'environ 2500 personnes donnent ainsi des résultats laissant entrevoir une plus forte présence de l'anglais que ce que l'OQLF a mesuré sur le terrain. Dans les six mois précédant le sondage, 40 % des répondants s'étaient fait accueillir au moins une fois dans une autre langue que le français, et 23 % n'ont pu obtenir de services en français.

En même temps, ils sont « *seulement 57 % des francophones à réclamer un service en français quand le premier contact est en anglais*, déplorait hier Louise Marchand. *C'est important que les citoyens prennent ce dossier à bras-le-corps, car le français est l'affaire de tous*, dit-elle. *Il me paraît fondamental d'exiger d'être servi en français.* »

Mais au-delà de cet engagement citoyen (dont on peut prendre une partie de la mesure par le nombre record de plaintes reçues par l'OQLF en 2011-2012, soit 4067 — 46 % concernent l'affichage), M^{me} Marchand a promis hier que l'office se montrera dorénavant plus sévère dans son action pour convaincre les entreprises fautives de se conformer.

« *Il y a un problème avec l'affichage*, a-t-elle dit. *Nous avons lancé une grande campagne cet automne : certains dossiers avancent, certaines entreprises sont récalcitrantes. Alors nous avons amorcé une approche plus convaincante : soit des avis de mise en demeure avant la transmission du dossier au Directeur pénal des poursuites, soit une suspension du permis de francisation.* »

Comme annoncé le 30 mars, l'Office n'attendra plus désormais que des plaintes soient déposées pour lancer des enquêtes. « *Nous allons entreprendre une opération d'envergure pour augmenter la place du français dans le paysage linguistique*, a soutenu M^{me} Marchand. *C'est notre travail, nous allons le faire.* »

Le PQ inquiet

Il était temps, a commenté Yves-François Blanchet, porte-parole du Parti québécois en matière de langue. L'engagement pris par M^{me} Marchand d'entreprendre des démarches auprès des entreprises en infraction n'est pour lui qu'une preuve que l'Office « *vient de décider de faire sa job* ».

Plus largement, le PQ trouve « *très inquiétant* » le recul de l'accueil des clients en français dans les commerces du centre-ville, alors que l'accueil bilingue a progressé. « *Les commerces de Montréal et du centre-ville de Montréal savent que, de plus en plus, leur clientèle va vouloir qu'on s'adresse à elle en anglais*, a indiqué M. Blanchet. *Ca veut dire qu'il y a une anglicisation générale de la zone centre-ville de Montréal.* »

Selon M. Blanchet, les études confirment qu'il n'y a pas de progression significative du français dans l'affichage. « *On ne va pas se donner un bilan positif sous prétexte que les choses sont constantes* », a-t-il dit, dénonçant par ailleurs que dans un commerce sur 20, il est impossible de se faire servir en français.

La ministre responsable du dossier linguistique, Christine St-Pierre, a quant à elle estimé que « *les études de l'Office dressent un portrait nuancé de la situation* ». M^{me} St-Pierre s'est toutefois dite « *préoccupée par la baisse entre 2010 et 2012 du français comme seule langue d'accueil au profit d'un accueil bilingue* », de même que par le taux de non-conformité de l'affichage des commerces.

Avec Robert Dutrisac

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390